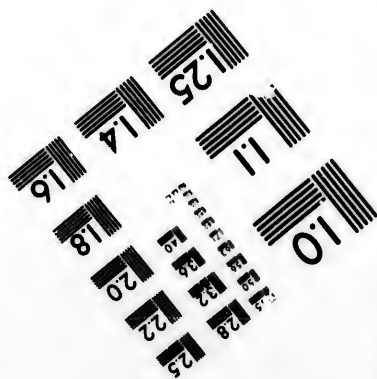
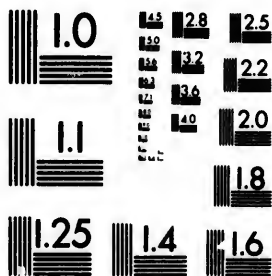


**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



1.5 1.28 1.25  
1.2 1.2  
1.0 2.0  
0.8

**CIHM/ICMH  
Microfiche  
Series.**

**CIHM/ICMH  
Collection de  
microfiches.**

10



**Canadian Institute for Historical Microreproductions**

**Institut canadien de microreproductions historiques**

**1980**

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/  
Couverture de couleur
- Covers damaged/  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la  
distortion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées  
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,  
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont  
pas été filmées.
- Additional comments:/  
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/  
Pages de couleur
- Pages damaged/  
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/  
Pages détachées
- Showthrough/  
Transparence
- Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/  
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/  
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata  
slips, tissues, etc., have been refilmed to  
ensure the best possible image/  
Les pages totalement ou partiellement  
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,  
etc., ont été filmées à nouveau de façon à  
obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
					✓						

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

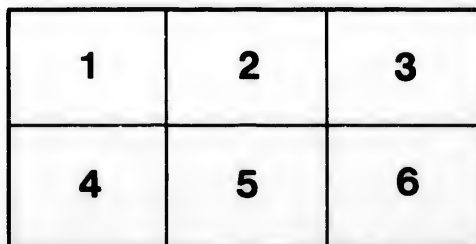
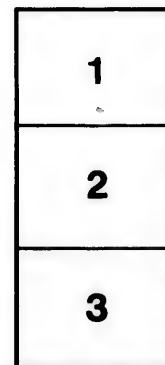
Library of the Public  
Archives of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol → (meaning "CONTINUED"), or the symbol ▼ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

La bibliothèque des Archives  
publiques du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole → signifie "A SUIVRE", le symbole ▼ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

NOUVELLE EDITION.

Printed 2  
C. P. H.  
1896

# GUIDE DU COLON

LA LAITERIE

L'ELEVAGE, LA CULTURE

ET LES MINES

DANS LE

# GRAND OUEST

DU

# CANADA

# LA LAITERIE, L'ÉLEVAGE, LA CULTURE

## ET LES MINES

DANS LE

# GRAND OUEST

DU

# CANADA.

### SOMMAIRE.

Pourquoi immigrer en Canada ? Qui doit immigrer ?.....	3	Les terres gratuites, moyen de les obtenir, les conditions.....	20
Les mines de charbon du district d'Alberta.....	5	Les terres à vendre.....	21
Les mineurs français et belges.....	6	Les terres gratuites et les terres à vendre.....	21
L'élevage et ses profits. L'industrie laitière.....	7	Quel capital apporter.....	21
L'élevage mixte.....	8	Ce qu'il faut faire en arrivant.....	22
Le placement des capitaux. La culture à 25% de profit.....	9	La culture et ses profits.....	23
L'affermage avec le système mixte.....	10	Quelques conseils en passant.....	24
Saint-Alphonse.....	11	Les grains, les légumes et les fruits.....	25
Ninette, Rock Lake, Le Lac Blanc, Lang Vale.....	12	Analyses du sol des prairies.....	25
Saint-Léon.....	13	Moyenne des récoltes.....	26
Lourdes.....	13	Comparaison des mesures françaises et anglaises.....	26
Saint-Laurent.....	14	Poids légal au minot des denrées agricoles.....	27
Le Lac des Chênes (Oak Lake) Les colons canadiennes, alsaciennes - lorraines, français et belges.....	15	Les thermomètres français et anglais.....	27
Grande Clarière.....	16	Comparaison des thermomètres centigrades et Fahrenheit.....	28
Résultats obtenus à Oak Lake, témoignages et lettres de colons.....	16	Le froid, la neige, les sauvages.....	28
Les prairies du Canada, leur fertilité.....	18	Dernières considérations sur les avantages du pays.....	30
L'eau et le bois.....	19	Le Canada un des plus beaux pays du monde.....	30
Système d'arpentage.....	19	Comment venir en Canada.....	31
		Les prairies du Canada et les pampas de la République Argentine.....	31



**LE PREMIER LABOURAGE.**  
(D'après une photographie.)

# LE GRAND OUEST DU CANADA

---

## MANITOBA—ASSINIBOIA—ALBERTA

---

### Pourquoi émigrer en Canada ? Qui doit émigrer ?

CE qu'il faut avant tout au Canada, pays agricole, ce sont des cultivateurs ; ceux là surtout sont assurés du succès.

Le simple paysan ne possédant que quelques centaines de francs, le petit propriétaire avec un peu de capital trouvera dans l'Ouest du Canada, des avantages incomparables ;

Une terre d'une richesse prodigieuse que le gouvernement donne gratuitement par lots de 64 $\frac{1}{2}$  hectares (160 acres) ;

Un pays sain, exempt de fièvres, sans reptiles ni animaux dangereux ;

Un gouvernement libre, issu du suffrage populaire, garantissant à tous une sécurité absolue ;

Un pays prospère, doté de bonnes lois, avec ses écoles, ses églises, ses institutions, son commerce et ses industries ; une véritable terre promise enfin, où la fortune et l'aisance attendent l'homme laborieux.

Pourquoi demeurer dans la vieille Europe surchargée d'impôts et de population ; pourquoi rester dans les anciennes provinces où la terre est hors de prix et où un père de famille ne peut établir ses enfants autour de lui ; pourquoi végéter sur de petits morceaux de terre qui suffisent à peine à nourrir misérablement ceux qui les cultivent ; pourquoi rester plus longtemps à travailler sur des fermes qui ne vous appartiendront jamais, lorsqu'il vous suffit de venir en Canada pour devenir propriétaire et obtenir

#### POUR RIEN 64 HECTARES (160 ACRES)

d'une terre vierge, sans pareille, produisant, sans engrais, de 25 à 40 hectolitres de blé à l'hectare, (30 à 45 minots à l'acre).

Le cultivateur trouvera dans l'Ouest du Canada, un lot de ferme gratuit, qu'avec son travail il fera fructifier ; plus il aura d'enfants, mieux il réussira, car il pourra se passer de main-d'œuvre étrangère ;

Le capitaliste pourra placer ses capitaux en toute sécurité à de bons intérêts, ou se livrer à l'élevage des vaches à cornes, des chevaux et des moutons sur les belles prairies du Canada, opérations des plus lucratives ;

Les jeunes filles, connaissant bien les travaux du ménage, trouveront



aisément à se placer, dès leur arrivée en Canada, à des gages assez élevés, car les bonnes servantes sont très-recherchées. Les filles sont rares dans l'Ouest du Canada, où les hommes sont en majorité ; elles se marient vite, non pas pour leur dot, on ne leur en demande pas, mais pour leurs qualités qui valent bien un capital.

Les avocats, commis, écrivains, littérateurs, professeurs, employés de commerce et de bureau, les gens sans métier, n'ont pas besoin de venir en Canada, ils n'ont aucune chance de succès ; de bons bras valent souvent mieux pour vivre que l'instruction. Les viveurs, les fils de famille plus ou moins ruinés à la recherche de positions lucratives et de places de directeurs qui les fassent vivre à rien faire, les ivrognes, les paresseux peuvent rester chez eux, ils ne réussiront pas ; les bons à rien dans leur patrie, ne deviendront pas meilleurs en Canada, ils trouveront le pays mauvais, tandis que ce sont eux qui ne valent rien. Les alouettes ne tombent pas plus rôties en Canada qu'ailleurs ; comme partout, il faut travailler, mais en Canada avec le même travail qu'en Europe, on obtient des salaires plus élevés et on a la chance de devenir propriétaire, ce qui, pour le pauvre, est presque impossible en Europe.

Quant aux ouvriers de bons métiers, menuisiers, charpentiers, forgerons, maçons, ils sont moins demandés, mais il y a aussi place pour eux, s'ils ont un peu d'argent pour attendre l'ouvrage, qu'ils ne sont pas toujours assurés d'avoir en arrivant, et ils devront modifier leurs modes de travail, adopter les outils, usages et coutumes du pays, s'ils veulent obtenir les mêmes salaires que les ouvriers canadiens. Bien des émigrants d'Europe devront aussi abandonner leurs prétentions souvent ridicules de supériorité et ne pas se figurer qu'ils viennent en Amérique apporter la lumière et qu'on ne peut se passer d'eux ; c'est le contraire qui est vrai.

Le Canada est à la tête du progrès ; partout dans ses usines et ses fermes, vous trouvez les outils les plus parfaits, les machines les plus nouvelles, les instruments d'agriculture les plus perfectionnés ; l'Europe a plus à apprendre chez nous que nous n'avons à apprendre d'elle.

Le fermier jouit ici d'une aisance inconnue en Europe, il ne se prive de rien, il jouit de la vie. Depuis 16 ans, nous n'avons jamais vu un paysan français ou belge, sobre, économe, travailleur, comme il y en a tant par là, ne pas réussir en Canada. A ceux là, s'ils veulent bien écouter les conseils qu'on leur donne dans leur intérêt, nous garantissons le succès quand ils viennent avec seulement 1,000 francs (\$200). Nous en avons tant vu réussir, qui n'avaient que peu ou presque pas d'argent, que nous ne pouvons douter de la réussite de ceux qui ont quelques ressources. Quant aux ouvriers de ferme qui travaillent en France et en Belgique à des salaires dérisoires, qu'ils viennent en Canada, dès leur arrivée, ils sont assurés d'être placés avec un salaire raisonnable et dans peu de temps, ils posséderont une ferme à eux.

Pour les cultivateurs, le Canada est un des plus beaux pays du monde ; la lecture de cette brochure vous le prouvera par des faits, en attendant que vous puissiez venir vous en convaincre par vous même.

## LES MINES DE CHARBON DANS LE DISTRICT D'ALBERTA

Les gisements connus de charbon du district d'Alberta comportent différentes variétés et occupent une superficie considérable qui s'étend de la limite Est de la province, près de Medicine Hat, jusqu'à Banff à l'Ouest ; et de la ligne internationale des États-Unis au Sud, aux limites septentrionales de la province, ce qui représente une étendue de terrain de deux cents milles carrés contenant quarante mille milles carrés. (Voir la comparaison des mesures à la fin.) Et si l'on veut considérer que chaque mille carré peut produire un million de tonnes de charbon pour chaque épaisseur d'un pied de charbon que contient la veine, on se rendra compte de l'énorme quantité de combustible tenue en réserve, dans ces plaines, pour le bénéfice des générations futures.

La qualité du charbon varie suivant les localités : ainsi on rencontre une bonne qualité de lignite à l'Est ; une bonne qualité de charbon bitumineux à vingt-cinq milles à l'ouest de Calgary et qui s'étend jusqu'à proximité de Canmore et le terrain qui va de Canmore à Banff, sur une étendue de trente milles, renferme de l'antracite qui n'est pas inférieur au meilleur produit des mines de Pennsylvanie.

Les veines sont d'épaisseurs variables : elles sont de trois à treize pieds. On en connaît encore une quinzaine d'autres dont l'épaisseur varie de six à dix-huit pouces ; mais ce dernier produit ne peut être exploité que dans des circonstances exceptionnelles, dans les localités qui possèdent un marché.

Les lignites de Medicine Hat ont été exploités sur une plus ou moins grande échelle pendant les cinq dernières années, et sont encore en exploitation actuellement. Le produit est un charbon de bonne qualité pour les usages domestiques ; on l'emploie encore avec avantage pour les machines à vapeur fixes. La veine a une épaisseur de cinq pieds environ. Une autre exploitation minière est celle désignée sous le nom de "Mines de Lethbridge," connue plus communément sous le nom de "Mines de charbon de Galt." Ces mines ont également été exploitées pendant les cinq dernières années avec un rendement toujours croissant, et sont capables d'alimenter tout le marché. Elles sont situées à cent dix milles au Sud de Canmore, sur la ligne principale du chemin de fer Canadien du Pacifique et sont reliées à cette ligne par un chemin de fer à voie étroite qui se raccorde aussi avec les chemins de fer des États-Unis. Le charbon est excellent pour les usages domestiques et pour les machines à vapeur ; il est d'un transport facile. C'est un charbon semi-bitumineux et la veine a environ cinq pieds d'épaisseur.

L'automne dernier, la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique a fait explorer un terrain minier à Crowfoot Creek, à proximité de la ligne du chemin de fer, et a découvert deux veines, une de trois pieds d'épaisseur, et une autre sous jacente d'environ treize pieds d'épaisseur. La même espèce de charbon a également été rencontrée dans le Nord sur les rives des rivières *Rosebud* et *Red Deer*, la veine s'étend évidemment sur une large étendue, à une petite profondeur.

Ces charbons appartiennent à l'espèce "lignite," mais constituent un combustible de premier ordre, ils s'allument facilement et brûlent en donnant une forte chaleur ; leur seul défaut c'est qu'ils décrépitent au contact de l'eau. Mais cette tendance pourra disparaître complètement, ainsi que cela est arrivé pour les charbons de la mine de Lethbridge, par une exploitation plus profonde. Il est bon de dire ici que ces dépôts de charbon s'étendent dans la direction de Calgary et probablement couvrent, à une petite profondeur, toute la région : ils se trouvent en effet situés sur un plan presque horizontal, la plus grande déviation n'allant pas à 10°.

Les mines de charbon connues sous le nom des "Mines de Bow River" (mines de la Rivière de l'Arc), sont situées à 27 milles à l'ouest de Calgary ; à cet endroit, c'est une variété de charbon toute différente des autres. Ca

charbon est bitumineux, il donne, à la distillation, une grande quantité de goudron et d'huiles essentielles, et une qualité de gaz d'éclairage d'un pouvoir éclairant considérable, ainsi qu'une qualité de coke qui vaut le transport. Cette qualité de charbon n'emploiera avec profit dans les hauts fourneaux, dans le traitement des minerais précieux qu'on rencontre dans les montagnes environnantes. Les différentes analyses qui ont été faites ont démontré que ce charbon égalait en qualité les meilleurs charbons bitumineux de la Pennsylvanie.

La veine principale a une épaisseur de quatre pieds, avec une couche superposée d'une épaisseur de dix-huit pouces, et de plusieurs autres moins épaisses, mais toutes donnant un produit uniforme.

Cette mine a été exploitée pendant les trois dernières années, mais pas sur une grande échelle, quant à présent, du moins. Le charbon se rencontre à un angle ou profondeur de 30° à 35°; et sa présence a été constatée sur une étendue de plusieurs milles, au Nord et au Sud. On a découvert quelques veines réellement avantageuses entre Calgary et Canmore, et cependant le district n'a pas été exploré à fond jusqu'à ce jour.

À Canmore, le premier gisement de charbon anthracite susceptible d'être exploité vient d'être découvert: il produit un charbon magnifique et de bonne qualité. La veine a une épaisseur d'environ quatre pieds, mais elle n'a pas une étendue assez considérable pour arriver à un chiffre satisfaisant relativement à sa valeur.

Nous arrivons maintenant aux mines d'anthracite situées à cinq milles à l'Est de Banff. On a commencé à les exploiter il y a environ cinq ans; mais on n'avait jamais tenté leur exploitation en grand, jusqu'à il y a environ deux ans, où l'on a commencé à en pousser activement l'exploitation. Il y a trois veines, ayant respectivement une épaisseur de quatre et sept pieds, la première produisant un charbon magnifique et brillant. Les sondages ont été faits seulement sur une longueur de quelques centaines de pieds sur la veine de sept pieds d'épaisseur; mais ils ont démontré une progression constante, et on peut raisonnablement en déduire qu'on se trouve en présence d'une excellente veine. Le charbon est de très bonne qualité, riche en carbone, et, fait digne de remarque, ne contient aucune substance délétère. Et en plus du marché local, cette qualité de charbon trouve un immense débouché en Californie et tout le long des Côtes du Pacifique. *Anthracite*, station du chemin de fer du Pacifique, tire son nom du produit de ces mines.

Les renseignements qui précèdent suffiront à donner une idée générale de l'importance des mines de charbon du district d'Alberta; il faudra, sans doute, des données plus scientifiques pour en établir la valeur considérable, mais le fait de leur existence joint aux résultats vraiment satisfaisants qu'on a obtenus de leur emploi, durant les deux ou trois dernières années, ne permettent pas de mettre un instant leur valeur en doute.

### LES MINEURS FRANÇAIS ET BELGES

Un grand nombre de mineurs de France et de Belgique pourraient trouver de l'ouvrage dans ces mines, notamment dans celle de Lethbridge, à des prix très-rémunérateurs, comme le témoigne la lettre suivante adressée à M. A. Bodard, secrétaire de la société d'immigration française à Montréal:

LETHBRIDGE, Canada, 17 juillet 1890.

MONSIEUR,

En réponse à votre honoree du 9 courant, je puis vous dire que pour les mineurs, il y a de l'ouvrage; on demande des hommes par la voie des journaux (voyez la Presse libre). Pour le salaire, c'est 80 cents (4 francs) la tonne, par conséquent un mineur peut gagner \$3 par jour, (15 francs); la mine travaille tous les jours, excepté le dimanche. Je pourrai vous dire que cet hiver, on travaillera tant que l'on pourra avec le nouveau chemin de fer. Quant aux hommes pour travailler en dehors de la mine, les gages sont de \$1.75 à \$2.00 par jour (3 fr. 75 à 4 frs.)

Nous pouvons être ici une centaine de Français et de Belges, les catholiques sont les plus nombreux. Il n'y a que la mine ici pour travailler, pas une autre branche de commerce, mais ça viendra.

(Signé),

ARTHUR MALACORD.

M. Malacord vient de France, il travaillait dans les mines de charbon du Pas de Calais.

## L'ELEVAGE ET SES PROFITS

### L'INDUSTRIE LAITIÈRE

La culture des terres, à la portée du plus grand nombre, demande surtout des bras, mais l'élevage qui exige moins de main d'œuvre et plus de capitaux, donne aussi d'excellents profits.

Dans le Grand Ouest du Canada, l'élevage seul des bêtes à cornes procure un revenu de 30 à 35 pour cent par année, mais le système mixte, c'est-à-dire celui produisant à la fois de la viande, du beurre ou du fromage, est le plus avantageux. Il est vrai qu'il ne peut pas être pratiqué sur une grande échelle, parce qu'on ne peut pas trouver assez de personnes pour traire les vaches, mais il donne satisfaction partout où il est employé.

Le produit d'une vache, en beurre ou en fromage, pendant l'été, varie de \$15 à \$20 (75 à 100 frs.), et une bonne vache ordinaire donne généralement pendant cette saison de 100 à 150 livres de beurre, aux prix de 15 à 18 cents (Ofr. 75 à Ofr. 90). En se basant seulement sur une production de 100 livres de beurre par été, on obtient par vache, une somme variant de \$15 à \$18, (75 à 90 frs.), et le colon qui se livre à la culture peut donc encore obtenir, aidé de sa famille, le revenu suivant d'un troupeau de 20 vaches :

2,000 livres de beurre (100 liv. par vache) à 17 cents.....	\$300	1,500 frs.
Valeur du petit lait (\$2.00 par vache) pour 20.....	40	200
Total.....	\$340	1,700

Si le beurre était vendu 18 cents (Ofr. 90) les recettes seraient de \$400 ou 2,000 frs.

Les dépenses se comptent ainsi :

Achat de 20 vaches à \$25 (125 frs) chaque.....	\$500	2,500 frs
40 tonnes de foin pour l'hiver à \$2.00.....	80	400
Etables \$250 à.....	300	1,500
Total des dépenses.....	\$880	4,400 frs.

Les terres à pâturages se payent communément de \$2 à \$4.00 l'acre (25 à 50 frs. l'hectare), et un troupeau de cette sorte, exige environ 100 acres d'une valeur de \$300 (1,500 frs) ; pour une dépense d'au plus \$1,200 (6,000 frs) on obtient donc un revenu de \$340 à 400 (1,700 à 2,000 frs., soit de 23 à 33 pour cent, sans compter le coût du troupeau. Le revenu donné par les vaches est plus élevé, lorsqu'on se trouve à proximité d'une beurrerie ou d'une fromagerie coopérative, le produit de ces fabriques obtenant toujours un prix supérieur à celui de la ferme. En général, on estime qu'une vache donne, chaque année, un revenu brut égal à sa valeur et les pâturages étant en commun, c'est-à-dire libres pour tout le monde, la nourriture, pendant l'été, est comptée pour rien. Si on ajoute que l'herbe des prairies est si abondante et si nutritive qu'elle influe sur la qualité du lait, que dans les beurreries on obtient, en moyenne, 4½ livres, et 4½ liv. de beurre par 100 livres de lait, tandis qu'en Europe, la moyenne n'est que de

4 pour cent, on pourra voir quelles immenses richesses restent encore inexploitées dans les prairies du Canada.

Pour l'élevage seul, voici des notes qui nous sont communiquées :

· 100 vaches produisent chaque année 90 veaux, et sur ce nombre 75 à 80 parviennent à l'âge d'un an ; 20 vaches doivent donner en moyenne 16 veaux chaque année, soit 48 têtes, en trois ans, en ne comptant pas le produit des génisses mettant bas la troisième année, c'est-à-dire qu'au bout de trois ans, un troupeau fait plus que tripler ; d'où le tableau suivant.

Achat de 50 vaches à \$25 (125 frs.).....	\$1,250	6,250 frs.
Étables pour ce troupeau et son croît.....	800	4,000

	<u>\$2,050</u>	<u>10,250</u>
--	----------------	---------------

Avoir au bout de 3 ans par le croît seul :

80 têtes à \$20 (100 frs.).....	\$1,600	8,000
50 têtes à \$8 (40 frs.).....	400	2,000

Total.....	<u>\$2,000</u>	<u>10,000</u>
------------	----------------	---------------

L'augmentation du troupeau en trois ans a été de 130 bêtes d'une valeur de \$2,000 (10,000 frs.) ; le capital s'est presque doublé. Il suffit de 250 acres de terre (100 hectares) pour garder un troupeau de cette sorte.

### L'ÉLEVAGE MIXTÉ

Le cultivateur se livrant à la production du beurre ou du fromage obtiendrait en outre de son troupeau de 20 vaches, au bout de trois ans, par le croît seul, le résultat suivant :

32 têtes à \$20 (100 frs.).....	\$640	3,200 frs.
20 têtes à \$8 (40 frs.).....	160	800

Total pour trois ans.....	<u>\$800</u>	<u>4,000</u>
---------------------------	--------------	--------------

Soit par année \$266 ou 1,330 frs. On voit de suite les avantages de ce système, surtout pour les fermiers d'Europe, disposant d'un petit capital et faisant valoir eux-mêmes ; les dépenses, pour les étables, le terrain et l'entretien des animaux sont les mêmes que pour l'élevage simple, mais par le fait seul de l'emploi, en plus, du lait du troupeau, on obtient un revenu presque double, se décomposant ainsi :

Produit en beurre de 20 vaches.....	\$340	1,700 frs.
Par le croît.....	266	1,330

En tout.....	<u>\$606</u>	<u>3,030</u>
--------------	--------------	--------------

Soit un revenu de 68 pour cent pour un capital de \$880 (4,400 frs.) La main d'œuvre étant fournie par la famille, n'est pas comptée.

Il faut aussi remarquer que le coût des étables, peut être réduit d'une manière très considérable, si on les construit à la façon du pays, c'est-à-dire en perches recouvertes de paille et de foin. Une semblable étable pour 100 bêtes à cornes, ne coûte pas plus de \$50 (250 frs.)

Un acre de terre en prairie produit de 1½ à 3 tonnes de foin naturel. Il en coûte de 75 cents à \$1.00 (3 frs. 75 à 5 frs) pour la coupe et la mise en meule d'une tonne de foin.

## LE PLACEMENT DES CAPITAUX

### LA CULTURE A 25 % DE PROFIT

Un grand nombre de propriétaires de France et de Belgique, qui ne retiennent de leurs fermes que 1½ à 2 pour cent d'intérêts par année, nous demandent souvent quels sont les meilleurs placements à faire en Canada, en dehors des prêts ordinaires. Nous leur répondons sans hésiter : "Achetez des terres et faites-les valoir par des fermiers que vous intéresserez dans le succès de votre exploitation." Nous ne pouvons recommander la spéculation qui consiste à acheter des terres et à les laisser en friche, en attendant la hausse ou une plus value quelque peu problématique, il y a trop de risques à courir et souvent pas de profit, mais nous croyons que l'achat de terrains et leur division en lots de ferme, de 100 à 160 acres (40 à 60 hectares), sur lesquels on établirait des familles *à la part*, en leur fournissant gratuitement le grain de semence, constitue un placement de premier ordre et de toute sécurité, tout en donnant pleine satisfaction au fermier.

Supposons qu'un propriétaire achète de la compagnie du Pacifique ou de particuliers cinq sections d'un township, soit 3,200 acres ou 20 lots de 160 acres (64½ hectares), et qu'il paye \$6 de l'acre (75 francs l'hectare). S'il laisse cette terre sans culture et que la propriété double de valeur en 10 ans, il est évident qu'il aura perdu l'intérêt de son argent, mais si, sur chaque lot qu'il achète, il établit un fermier, en outre de l'augmentation de valeur que peut acquérir la propriété, il en tirera un excellent revenu comme le prouvent les chiffres suivants :

#### DÉPENSES

Achat de 160 acres à \$6.00.....	\$960	4,800 frs.
Construction d'une maison et d'une petite étable.....	500	2,500
<b>Total.....</b>	<b>\$1,460</b>	<b>7,300</b>

#### REVENU

100 acres cultivés en blé donnent en moyenne 20 minots à l'acre, soit 2,000 minots, qui vendus 60 cents, prix minimum représentent.....	\$1,200	6,000 frs.
Dont la moitié pour le propriétaire est de.....	600	3,000
Si seulement 80 acres sont mis en culture, la récolte sera de 1,600 minots à 60 cents, ou.....	960	4,800
Moitié pour le propriétaire.....	480	2,400

(La récolte s'élève souvent à 30 minots et le prix à 80 cents (4 francs), nos calculs ne sont donc nullement exagérés.)

Sur ce revenu de \$600 (3,000 frs.), le propriétaire aurait à fournir :

La semence, 200 minots à 70 cents.....	\$140	700 frs.
Frais de surveillance et de gérance 10 p. c. du revenu..	60	300
Taxes municipales, assurances, dépenses diverses, imprévu.....	25	125
<b>Total.....</b>	<b>\$225</b>	<b>1,125</b>

Coût d'une ferme de 160 acres (64½ hectares).....	\$1,460	7,300
Bénéfice sur une culture de 100 acres (40 hect.).....	375	1,875

Soit 25 o/o.

S'il n'est mis en culture que 80 acres (32 hectares), ce bénéfice est réduit à \$225 (1,275 frs.), ou 17 o/o, mais il s'augmente de \$60 (300 frs.), lorsque le propriétaire gère lui-même ses affaires et exerce la surveillance pour lesquels il est alloué 10 o/o dans les dépenses.



Le capital nécessaire à cette opération n'a pas besoin d'être très considérable, car les terres peuvent être achetées en partie à crédit ainsi que les instruments d'agriculture, et l'argent disponible employé pour les constructions.

Inutile de dire que la grandeur des fermes peut être augmentée ou diminuée à volonté et les termes du contrat différer avec les nôtres, le tout dépend des conventions passées entre le propriétaire et le fermier.

Ainsi le propriétaire pourrait fournir la ferme avec un certain nombre d'instruments d'agriculture et ne pas *donner* la semence; ou bien fournir certains instruments d'agriculture et *avancer* le grain de semence que le fermier rendrait à la fin de son bail en tout ou partie. La quantité d'acres *minima* à cultiver chaque année serait fixée; les frais de battage partagés par moitié entre le fermier et le propriétaire, la paille laissée au fermier ainsi que le foin qu'il couperait lui-même sur la ferme, etc. Que les conditions du bail soient équitables et avantageuses pour les deux et nous garantissons le succès. Dans un bail de cette sorte la part revenant au fermier, pour son travail de l'été, serait de \$480 à \$600, soit de 2,400 à 3,000 francs, ce qui n'est pas à dédaigner. Il aurait en outre pour lui la paille et le foin produits sur la ferme.

### L'AFFERMAGE AVEC LE SYSTÈME MIXTE

Nous avons supposé que sur une ferme de 160 acres (64½ hectares) il n'était semé en blé que 80 ou 100 acres (32 ou 40 hectares), il reste donc encore assez de paturages et de foin sur la propriété pour y pratiquer l'élevage, ce qui pourrait se faire sur les bases suivantes :

Le propriétaire fournirait des vaches au fermier et pour chacune d'elles recevrait pour la location \$6 (30 francs) par année. Le fermier garderait pour lui le produit en lait, serait responsable pour la moitié des pertes ou mortalités, mais partagerait avec le propriétaire, tous les trois ans, le croît du troupeau, c'est-à-dire que les pertes comme l'augmentation survenues dans le troupeau, seraient partagées également entre le propriétaire et le fermier.

Cette nouvelle et équitable opération donnerait les résultats suivants :

#### DEPENSES.

Achat de 10 vaches à \$25.....	\$250	1,250 frs.
Agrandissement de l'étable et autres dépenses.....	110	550
<b>Total.....</b>	<b>\$360</b>	<b>1,800</b>

#### REVENU

Location de 10 vaches à \$6 chaque soit pour 3 ans.....	\$180	900
Augmentation du troupeau en 3 ans, 24 têtes dont 12 au propriétaire d'une valeur moyenne de \$12 (60 frs.).....	144	720
<b>Revenu total en 3 ans.....</b>	<b>\$324</b>	<b>1,620</b>

Soit par an \$108 (540 frs.) ou 30 o/o.

Pour une dépense supplémentaire de \$360 (1,800 frs.) on obtiendrait encore d'une ferme de 160 acres (64½ hectares) un revenu annuel de \$108 ou 30 o/o, cela mérite bien considération. Le coût total de la ferme serait alors de \$1,820 (9,100 frs.) produisant un revenu net annuel de \$363 à \$483 (1,815 à 2,415 frs.) soit de 25 à 20½ pour cent. Les propriétaires de France, de Belgique et d'ailleurs, peuvent comparer leurs revenus avec ceux qu'on peut obtenir dans les prairies de l'Ouest du Canada et en tirer leurs conclusions.

## SAINT-ALPHONSE.

Saint-Alphonse est situé dans le sud du Manitoba, comté de Selkirk. On s'y rend de Winnipeg par le chemin de fer du Sud-Ouest (South Western branch), embranchement du chemin de fer Canadien du Pacifique. Distance de Winnipeg à la station de Cypress River (Rivière aux Cyprès), 90 milles ou 151 kilomètres. Le village de Saint-Alphonse est à 10 kilomètres (10 milles) de cette station, qui se trouve aussi être un centre franco-canadien ; Mariapolis sur la ligne de Morris à Brandon est une autre station, à cinq milles au sud de l'église, ainsi que Greenway.

Avantageusement situé dans un pays mi-partie boisé, mi-partie en prairies, Saint-Alphonse a pris un accroissement rapide depuis ces dernières années. En 1832, il y avait seulement dans cette localité deux familles parlant français ; en 1837, leur nombre était de 50. Il y avait alors dans la paroisse 65 propriétaires et 300 personnes de langue française ; l'établissement de 50 familles belges qui sont arrivées en 1838, les nombreux colons de Belgique et de la province de Québec qui y ont pris des terres en avril 1839, ont doublé depuis son importance. En 1890, on y comptait 145 propriétaires canadiens-français et belges.

Il y a encore un certain nombre de terres vacantes que l'on peut obtenir gratuitement, elles sont en partie boisées. Le terrain est plat en certains endroits, accidenté et vallonneux dans d'autres, mais les plus fortes élévations ne dépassent pas 25 mètres (90 pieds) ; le sol, de bonne qualité, est un terrain d'alluvion, avec sous-sol argileux ; le bois et l'eau y sont en abondance, choses bien importantes pour le colon au Manitoba ; on trouve l'eau partout à des profondeurs de 15 à 20 pieds. La Rivière aux Cyprès, qui traverse cette colonie, est un affluent de l'Assiniboine, son cours est d'environ 120 kilomètres (80 milles). Le lac du Cygne (Swan Lake), formé par la rivière Pembina, se trouve au sud ; sur ses bords est la petite réserve indienne de la Plume-Jaune, où vivent paisiblement quelques familles de Sauvages à moitié civilisés ; le lac du Pélican est un peu plus à l'ouest, à la distance de 40 kilomètres (25 milles). Ces deux lacs sont poissonneux ; il y a en outre dans la municipalité plusieurs autres lacs de faibles dimensions. On recommande les terres autour du lac du Cygne.

Saint-Alphonse a été peuplé en grande partie par des Canadiens-français revenus des Etats-Unis, comme la paroisse Saint-Léon, qui se trouve à 25 milles (40 kilomètres). Il y avait en 1837, dans Saint-Alphonse, trois écoles françaises, avec 92 enfants en âge de les fréquenter ; en 1890, il y a quatre écoles avec 150 enfants, une église catholique, un bureau de poste, deux magasins et deux scieries. Les lots gratuits de 64½ hectares (160 acres) donnés par le gouvernement sont en partie boisés et se trouvent à une distance de 10 à 15 kilomètres du village (6 à 9 milles). Outre les terres gratuites, on peut acquérir, plus près, un grand nombre de fermes de 160 acres (64½ hectares) à des prix variant entre \$4 et \$8 l'acre (50 et 100 frs l'hectare) ; plusieurs de ces terres ont déjà un commencement de culture et une petite maison y est construite. Deux à trois cents familles peuvent encore s'y établir de cette façon. La compagnie du Pacifique a aussi en vente autour de la station de Cypress River de magnifiques terrains pour \$5 à \$10 l'acre (25 à 50 francs). On trouve même à en acheter pour \$1.25 l'acre (15 fr. l'hectare). L'agent de la compagnie est à Cypress River. La Compagnie des Terres du Nord-Ouest en a aussi à vendre à des conditions très-faciles.

Le foin naturel est en abondance dans la paroisse et la culture du blé y donne de bons profits. Le bois le plus commun est le tremble du Manitoba dont on se sert pour la construction et qui fait un bon combustible ; on y rencontre aussi un peu de chêne et de frêne. Le défrichement des terres boisées est extrêmement facile, les racines des arbres sont à fleur de terre et d'une extraction aisée. On trouve ça et là de la pierre à chaux et de la pierre à bâtir.

Presque tous les Belges établis à Saint-Alphonse se livrent à l'agriculture et sont extrêmement satisfaits de leur position. Ils viennent pour la plus



grande partie, de Sommethonne, Meix-la-Tige, Grand-Ménil, Awen et Mussy-la-Verne dans le Luxembourg-Belge ; de Solre-sur-Sambre, Mont-sur-Marchienne, Chimay et Monceau-sur-Sambre dans le Hainaut ; d'Everghem, dans la Flandre-Orientale, de Horion-Hozémont dans la province de Liège.

—Un grand nombre de Canadiens de la province de Québec, principalement des environs de Sainte-Madeleine, de Saint-Césaire et de Sainte-Marie de Monnoir, se sont établis aussi à Saint-Alphonse en 1889 et 1890. M. l'abbé T. Campeau est le curé de la paroisse.

—La moyenne du rendement en blé dans la paroisse en 1887 a été de 36 minots par acre. M. Louis Malo a récolté 500 minots de blé sur 11 acres de terrain, et M. Arthur Larivée 170 minots sur quatre acres, ce qui fait une moyenne de 36 hectolitres de blé à l'hectare, sans engrais. M. J. Choquette, à lui tout seul, a récolté 2,000 minots de grain (720 hectolitres). La récolte de 1890 a été très bonne.

La plupart des familles fixées à Saint-Alphonse y sont arrivées très pauvres ; toutes jouissent maintenant d'une honnête aisance acquise par leur travail.

NINETTE, à 24 milles à l'ouest de Saint-Alphonse, au nord du lac Pélican est un petit groupe canadien-français d'une centaine de personnes. Les terres y sont excellentes et en prairies ; c'est une future paroisse.

—A ROCK LAKE, entre les lacs Pélican et Louise, à 25 milles au sud-ouest de Saint-Alphonse, se trouve un petit groupe de métis français comptant environ 120 personnes ; plus à l'ouest, sur les bords du LAC BLANC, (White lake), M. Turgeon de Beaumont, près de Québec, a fondé une petite colonie composée de cinq ou six familles canadiennes et françaises. Les terres de la colonie sont complètement en prairie, avec très-peu de bois. Cet établissement est à 22 milles (35 kilom.) au sud de LANG VALE, où demeurent un certain nombre de colons canadiens-français. Lang Vale est à dix milles (16 kilom.) à l'ouest de Ninette.

Toute la région comprise entre Saint-Léon, Lourdes, Treherne, le lac des Cygnes, Ninette et Lang Vale, sillonnée de chemins de fer, est appelée à un bel avenir. Les terres pour la culture sont des plus avantageuses.

## SAINT-LÉON

Saint-Léon est situé dans le sud du Manitoba. On s'y rend de Winnipeg par le chemin de fer du Pacifique, embranchement de Pembina, jusqu'à la station de Manitou, distance de 102 milles (164 kilom.) Le petit village de Saint-Léon se trouve à neuf milles (14 kilom.) de Manitou, au nord de la ligne du chemin de fer, auprès d'un petit lac entouré de bois. Il s'y fait quelque commerce. Il y a une église, un bureau de poste, un moulin à farine, une fromagerie, plusieurs magasins et boutiques diverses.

Saint-Léon a été fondé en 1874 par des Canadiens revenus des Etats-Unis. La population actuelle est d'environ 700 habitants ; la place ne manque pas pour y établir encore plusieurs centaines de familles. Il y a dans la paroisse de nombreux petits lacs ; le sol est bon et convient admirablement à l'élevage du bétail et à la culture du grain. Le pays est accidenté, principalement du côté du lac du Cygne (Swan lake), l'ensemble général est vallonneux, partie en prairie et boisé, comme à Saint-Alphonse. L'eau est excellente, on la trouve partout à une profondeur de 10 à 20 pieds (3 à 6 mètres). La proximité de deux lignes de chemin de fer rend cette paroisse très-avantageuse, les cultivateurs vont vendre leurs denrées soit à Manitou, soit à Somersset, une nouvelle station à sept milles au nord de l'église sur le chemin de fer de Morris à Brandon. Autour de cette station on trouve de l'argile de bonne qualité pour la fabrication des briques.

Le gouvernement dispose encore, dans cette localité, de plusieurs lots gratuits, la plupart boisés et en prairies bonnes pour l'élevage ; les terres à vendre par la compagnie du Pacifique dans les environs sont nombreuses et à bon marché, de \$4 à \$7 l'acre (50 à 80 frs. l'hectare) payables en 10 ans.

En outre des familles canadiennes-françaises demeurant dans la paroisse

on rencontre plusieurs familles françaises ; le curé lui-même, M. l'abbé Bitsche, est Alsacien et y est arrivé en 1880. Quatre écoles françaises sont en pleine prospérité. On parle d'établir une nouvelle paroisse entre Saint-Léon et Saint-Alphonse, du côté du lac du Cygne, où il y a de belles prairies que nous conseillons fortement d'aller voir, surtout près de la réserve.

Voici quelques chiffres sur les résultats de la récolte de 1887, qui prouvent la fertilité de la terre et les avantages qu'offre Saint-Léon pour les cultivateurs.

—M. Eugène Rondeau a récolté 4,000 minots de blé sur 100 acres, soit 36 hectolitres à l'hectare. L'ouvrage a été fait par un seul homme, aidé d'un jeune garçon de 14 ans et une paire de chevaux.

—M. Jérémie Rondeau, 3,000 minots sur 75 acres, (36 hectolitres à l'hectare). Un homme maladif avec une paire de bœufs.

—M. Philippe Moreau, 1,300 minots sur 32 acres (468 hectolitres sur 13 hectares).

—M. O. B. Lafrenière, 3,000 minots sur 100 acres (27 hectolitres à l'hect.)

—La famille Labossière a récolté 15,000 minots de blé, soit 5,400 hectolitres sur ses propriétés.

—M. le curé Bitsche, 1,500 minots sur 35 acres.

La récolte de 1888 a été quelque peu inférieure en rendement, mais les prix de vente étant bien plus élevés, compensaient facilement la différence; celle de 1890 a été excellente.

Les colons établis à Saint-Léon ne possédaient pas \$10,000 (50,000 francs) à leur arrivée dans la colonie ; leurs propriétés sont évaluées actuellement à plus de \$200,000 (un million de francs).

Le mardi et le vendredi à 8 heures du matin, la voiture de la poste part de Manitou pour Saint-Léon.

## LOURDES

Paroisse française au nord de Saint-Léon, avantageusement située entre trois stations de chemin de fer : Treherne et Rathwell au nord, sur la ligne du Pacifique, embranchement du sud-ouest, Somers et au sud sur la ligne de Morris à Brandon, stations qui sont autant de marchés pour l'écoulement des denrées.

Treherne, à 77 milles (123 kilomètres) de Winnipeg, est la station où débarquent généralement les colons qui vont s'établir à Lourdes.

Le terrain est ondulé, en partie en bois et en prairie, le sol est d'excellente qualité ; la proximité du chemin de fer, aucun des lots n'étant éloigné de plus de 10 milles (16 kilom.) d'une station, permet la vente du bois de chauffage, ce qui est un avantage considérable pour tout le monde. L'éloignement du chemin de fer avait jusqu'ici empêché la colonisation de cette partie du Manitoba, mais cet inconvénient n'existant plus, Lourdes se peuple rapidement. On n'y comptait que sept ou huit familles canadiennes-françaises en 1889, mais en 1890 une grande partie de l'émigration française s'y est portée et plusieurs centaines de colons venant de France et de Belgique s'y sont établis. Tous sont contents.

La nouvelle colonie est bien arrosée, elle est traversée par la Rivière aux Ilets de bois ou Boyne, et plusieurs ruisseaux ; on trouve en outre une eau excellente partout, en creusant des puits de 12 à 15 pieds (3m. 50 à 4m.) Il reste encore à prendre de nombreux lots gratuits en partie couverts de bois brûlé. Il y a aussi de nombreuses terres à vendre de \$3 à \$6 l'acre ; autour de la station de Rathwell et le long du chemin de fer, la compagnie du Pacifique offre en vente plusieurs milliers d'acres de terre (2½ acres = 1 hectare) à raison de \$3.00 l'acre (40 frs. l'hectare). Plusieurs centaines de familles trouveront facilement encore à se placer. Une église y sera construite en 1891, et un curé y résidera, M. l'abbé Bitsche, curé de Saint-Léon, fournit avec plaisir des renseignements sur cette colonie, ainsi que M. A. Bodard, secrétaire de l'immigration française à Montréal.

Parmi les familles de colons français établis à Lourdes, nous citerons MM. Michel Dudoué, des 2 Sèvres, Deroche de la Vienne, Reboul de la

Lozère, Blin de la Loire Inférieure, G. Trémorin de l'Ille et Vilaine, Daudin de la Loire Inférieure, Pantel de la Lozère, José Sala de la Mayenne, François Jayet du Jura, et une foule d'autres de l'Ardèche, de Saône et Loire, de l'Aveyron, du Jura, etc.

Le fait suivant prouvera éloquemment en faveur de la valeur des terres de cette colonie : M. Ch. Bibault, cultivateur à l'aise de Vrère Montbrun, près Thouars, 2 Sèvres, venu pour visiter le Manitoba au mois d'avril 1890, sans l'intention fixe de s'y établir, a trouvé les terres si avantageuses qu'il a pris de suite un lot gratuit de 61½ hectares (160 acres) craignant qu'on ne le lui prenne et est retourné immédiatement en France chercher sa famille, celle de son gendre et plusieurs autres de ses amis. " Ah ! disait-il en partant, que cette terre du Manitoba est riche, ce n'est que du fumier pourri ; je ne croyais pas ce qu'on me disait, lorsqu'on me vantait la fertilité de ce pays, maintenant j'en suis convaincu et je vais chercher ma famille ; il y a en Canada plus d'avantages qu'en France."

Plusieurs familles canadiennes de la province de Québec et des Etats-Unis sont aussi venues s'établir à Lourdes, où on trouve réunies, l'eau, le bois, la prairie et la proximité des voies ferrées, toutes choses qui en font une place d'avenir.

## SAINT-LAURENT.

Un peu à l'ouest de Winnipeg, au nord de la ligne principale du chemin de fer du Pacifique, se trouve l'établissement français-canadien de Saint-Laurent, fondé en 1858 par les PP. Oblats. Le joli village de Saint-Laurent, agréablement situé sur la rive Est du beau lac Manitoba est à un mille du rixage ; il est bâti à l'entrée du bois avec vue sur le lac ; l'espace entre le village et le lac est une prairie. On s'y rend par le chemin de fer du Pacifique, jusqu'à la station de Reaburn, 35 milles (56 kilom.) à l'ouest de Winnipeg ; de là en voiture jusqu'à Saint-Laurent, il y a 26 milles. Deux fois par semaine, le mardi et le vendredi, à l'arrivée du train de Winnipeg, on trouve à la gare de Reaburn, la voiture de la poste qui vous conduit jusqu'à Saint-Laurent pour \$1.25 (6 fr. 25.) Le conducteur, M. Boyer est d'origine française.

A 16 milles (25 kilom.) au nord de Reaburn, 9 milles avant d'arriver à St. Laurent, se trouve le bureau de poste du LAC FRANCIS (en anglais Lake Francis, qui dessert le voisinage. Les terres y sont excellentes en prairies et en bois. Le lac Francis, situé un peu à l'ouest est en communication avec le lac Manitoba. Dans les environs la Cie. du Pacifique offre en vente depuis \$3.00 l'acre (37 fr. 50 l'hectare), payable en 10 ans, 30 à 40,000 acres de très-bonnes terres pour l'élevage. Le foin y est d'une extrême abondance.

Une heure après avoir dépassé le bureau de poste du lac Francis, on arrive à St. Laurent.

St. Laurent est une des paroisses les plus avantageuses du Manitoba pour l'élevage des animaux. L'eau est excellente partout, non seulement celle du lac, mais encore celle des puits qui ont seulement de 12 à 15 pieds de profondeur. Le bois de chauffage abonde, celui de construction suffit aux besoins, les prairies naturelles produisent beaucoup de foin, le sol quoique pierreux est bon ; le blé, l'avoine, l'orge, les légumes réussissent très-bien. La culture est peut-être un peu plus difficile qu'ailleurs à cause des roches qu'il y a en certains endroits, mais cet inconvénient est amplement compensé par l'abondance des pâturages et du foin qui font de la paroisse St. Laurent une des plus propices à l'élevage des bêtes à cornes et des moutons. Le voisinage du lac rend le climat très-égal, les gelées sont moins à craindre et la maturité du grain y est même plus précoce que dans beaucoup d'endroits des environs de Winnipeg.

On trouve à St. Laurent une église, un bureau de poste, 4 magasins, 3 fromageries, 2 forgerons et un hôtel ; un couvent pensionnat pour les jeunes filles y sera bientôt construit. Le curé est le Rév. P. Camper, O.M. I., de Morlaix, en Bretagne. Le principal commerce est celui du poisson

qui abonde dans le lac et constitue une des richesses de la localité. Un grand nombre de familles de métis français demeurent à St. Laurent ; l'élevage des animaux, mais surtout la pêche et la chasse constituent leurs principales occupations ; la culture des grains est négligée par eux. Un certain nombre de familles canadiennes-françaises s'y sont établies et y prospèrent ; plusieurs Français, entr'autres M. le duc de Blacas, M. de Simencourt et plusieurs autres y possèdent des propriétés qu'ils exploitent eux-mêmes ou par des fermiers. M. de Blacas, qui s'est livré surtout à l'élevage, a monté sur sa terre une fromagerie qui est exploitée et dirigée avec profit et intelligence par M. Lacourcière, venu de Batiscan, dans la Province de Québec.

Il y a dans les environs de St. Laurent des homesteads ou lots gratuits. On peut acheter des terres soit de la Cie du Pacifique, soit des particuliers, à des prix variant de \$2 à \$4 l'acre (25 à 50 fr. l'hectare.)

---

## LE LAC DES CHENES (OAK LAKE.)

---

### LES COLONIES CANADIENNES, ALSACIENNE-LORRAINE, FRANÇAISES ET BELGES.

A 165 milles, (265 kilom.), à l'ouest de Winnipeg, sur la ligne principale du Pacifique Canadien, se trouve la station d'Oak Lake, (prononcez ôke loko), destinée à être un des centres les plus importants de la colonisation de langue française du Grand Ouest canadien.

Le Lac des Chênes, en anglais Oak Lake, tire son nom d'un petit lac entouré de bois de chênes, qui se trouve à 6 milles (9 kilom.), au sud de la station. Le sol, un peu bas et sablonneux dans un rayon de deux à trois milles autour de la gare, y forme cependant de bons pâturages. Près du lac et jusqu'à la frontière des Etats-Unis, distance de 48 milles, la terre est d'une excellente qualité, un peu plus légère qu'au nord de la ligne du chemin de fer, mais aussi plus chaude. Le sous-sol est d'argile, recouvert d'un riche humus.

Ce territoire splendide est arrosé par la rivière Calumet (Pipestone Creek), qui, après avoir traversé le Lac des Chênes, porte le nom de Rivière aux Prunes (Plum Creek) et va se jeter dans la rivière Souris, un des plus beaux cours d'eau de la région. La rivière Souris, sur les bords de laquelle on a trouvé des mines de charbon, est elle-même un tributaire de l'Assiniboine.

Le Lac des Chênes est un joli lac très poissonneux de 5 milles de longueur sur 3 milles de largeur, (8 kilom. sur 5.)

Toute la contrée est très-propre à l'élevage et à la culture du blé, le foin naturel y est d'une qualité exceptionnelle et l'eau en abondance à une dizaine de pieds (3 mètres) de profondeur. Le bois de chauffage n'est pas rare, c'est du tremble, en grande partie, qui se vend de \$2 à \$3 la corde, (10 à 15 frs.) ; on s'en sert aussi pour la construction des maisons.

Le village d'Oak Lake, élevé autour de la station, compte un quarantaine de maisons, une église catholique, plusieurs magasins et hôtels et quelques ateliers. Il fait partie du comté de Dennis. La population, d'origine française, établie au nord de la voie ferrée et surtout au sud, dans les environs du Lac des Chênes, compte environ 250 familles qui y sont arrivées, pour la plupart, depuis 1880, les unes de la province de Québec, les autres des Etats-Unis. Il y a encore entre la station et le lac quelques homesteads ou lots de terre gratuits, mais ils sont un peu bas et ne peuvent être utilisés que comme pâturages. La Cie du Pacifique dispose de très bonnes terres, propres à tous les genres de culture, à des prix variant de \$2.50 à \$5.00 l'acre, (12 frs. 50 à 25 frs. les 40 acres.) Ces terres conviennent très-bien à ceux qui possédant quelques milliers de francs, voudraient s'établir près du chemin de fer.

En outre de la paroisse d'Oak Lake, qui a pour curé M. l'abbé Bernier, le comté de Dennis renferme plusieurs colonies européennes formées par des Belges et des Français originaires, en grande partie, de l'Alsace-Lorraine, de la Bretagne (Loire-Inférieure) et des départements de la Haute-Vienne, de la Haute-Loire et de l'Ardèche. Presque tous ont fixé leur résidence au sud du Lac des Chênes, sur les lots gratuits du gouvernement. En outre de leur *homestead*, quelques-uns des colons ont encore acheté plusieurs terres de la Cie du Pacifique et se trouvent à la tête de belles fermes de 5 à 600 Acres (200 à 250 hectares). La Cie vend ses terres dans cet endroit de \$2 à \$4 l'acre (25 à 40 frs. l'hectare) ; un chemin de fer qui y passera prochainement ne peut que contribuer à augmenter la valeur de ces établissements.

A l'ouest du Lac des Chênes, sur une distance de près de 100 milles (160 kilomètres) et le long des rivières Souris et Calumet, le terrain n'est pas boisé ; ce sont des prairies magnifiques propres à l'élevage et à la culture du grain. Il y a là de quoi établir plusieurs milliers de familles sur les terres du gouvernement (*homesteads*) et celles de la Cie du Pacifique. C'est là que se sont établis, en avril 1839, un bon nombre de Canadiens des Etats-Unis. Ils travaillaient dans les manufactures de Ware, Massachusetts et dans plusieurs autres villes des Etats de l'Est, ils en sont revenus désenchantés pour vivre libres sur ces belles prairies. D'autres doivent les suivre.

### GRANDE CLAIRIÈRE

est une paroisse française fondée en 1883, le bureau de poste qui y est établi, est à 18 milles (28 kilom.) au sud de la station d'Oak Lake, près du petit lac Saint-Jean. C'est un centre de bel avenir, car les terres y sont très fertiles. Le gouvernement y possède encore des *homesteads* ou lots gratuits (160 acres) qu'il donne à tous les colons qui y viennent s'établir. Des Canadiens de la province de Québec, des Métis, des Français de toutes les parties de la France et des Belges y sont arrivés en grand nombre, mais c'est surtout un centre d'attraction pour les Alsaciens-Lorrains et les Français de l'Est de la France qui veulent y fonder une nouvelle patrie. M. l'abbé J. Gaire, ancien curé de Loisy, Meurthe et Moselle, y est arrivé en 1883 avec plusieurs colons, qui ne peuvent que contribuer à donner une vigoureuse impulsion à cette belle colonie.

A quelques lieues de Grande Clairière, se trouvent plusieurs autres établissements de Français et de Belges, sièges de futures paroisses, notamment une colonie de Limousins. De nombreux Canadiens de la province de Québec et des Etats-Unis, y ont pris des *homesteads* en 1880, ceux qui restent sont en prairies bonnes pour l'élevage, et pour les utiliser le colon devra acheter des terres à blé de la Cie du Pacifique pour \$3 à \$4 l'acre (35 à 50 frs. l'hectare) payables en 10 ans. Il y a à Grande Clairière un bureau de poste, une chapelle, un magasin. La station la plus près est celle d'Hartney sur la ligne de Brandon à Mélita. Un certain nombre de familles françaises s'y sont établies en 1890 : la récolte de cette année a été splendide. Les émigrants débarquent généralement à la station d'Oak Lake.

## RESULTATS OBTENUS A OAK LAKE.

### TEMOIGNAGES ET LETTRES DE COLONS

La moyenne des récoltes, dans la région du lac des Chênes, varie pour le blé de 20 à 30 minots à l'acre (18 à 27 hectolitres à l'hectare) et pour l'avoine de 40 à 50 (36 à 45 hectol.)

M. Olivier a récolté en 1887, 41 minots de blé par acre et 78 minots d'avoine, (37 et 70 hectol. à l'hectare).

M. Marcotte, un des premiers pionniers, a obtenu 35 minots par acre.



M. Marlon, juge de paix, a remporté les premiers prix à l'Exposition, pour son maïs, ses pommes de terre, ses oignons, ses navets et ses betteraves qui étaient d'une grosseur et d'une beauté remarquables.

Inutile de dire que ces récoltes ont été obtenues sans engrais, la terre si fertile des prairies pouvant s'en passer pendant plusieurs années.

M. Tétrault, venu du comté de Richelieu, dans la province de Québec, a récolté la seconde année de son installation, 2,000 minots (720 hectolitres) de blé. Il assure que tout homme qui viendra s'établir au Manitoba ne pourra le regretter. Sa propriété a une étendue de 300 acres (120 hectares), il l'a payée seulement \$1,100 (5,500 frs), 50 acres sont en bois et le reste en prairie. Il se sert de tous les instruments d'agriculture perfectionnés ; moissonneuse-lieuse, charrue à siège, rateaux à cheval, etc.

—M. Magloire Masson, d'abord établi aux Etats-Unis, a trouvé qu'il faisait meilleur vivre au Manitoba et il est venu l'habiter avec toute sa famille. Il est heureux et satisfait et possède une propriété de 640 acres (264 hectares) partie obtenus gratuitement et partie achetés. Le blé lui a rapporté généralement 12 pour 1 de semence ainsi que les pommes de terre.

Voici enfin des lettres de colons adressées à M. A. Bodard, secrétaire de la Société d'Immigration française de Montréal, chargé spécialement par le gouvernement de la réception des colons français, belges et suisses.

Oak Lake, 8 octobre 1888.

*Monsieur,*

Nous avons fait un bon voyage et nous sommes maintenant à Oak Lake ; nous avons pris 2 homesteads et nous sommes en train d'acheter de la Cie du Pacifique 2 lots de 64 $\frac{1}{2}$  hectares (160 acres) pour 2,000 frs. (\$400) chacun payable en 10 ans, ce qui nous fera une belle ferme. Nous avons acheté 2 chevaux, 3 vaches, une paire de bœufs et tout ce qu'il nous faut pour cultiver. Notre maison est en construction et sera finie la semaine prochaine. Le pays est beau, la terre est très bonne, et nous ne pouvons que vous remercier de nous avoir envoyés à Oak Lake. Nous vous en serons toujours reconnaissants.

(Signé) PIERRE THIÉVIN.

M. Thiévin qui a eu en 1880 une récolte magnifique vient de la Loire Inférieure. Il est tellement enchanté du pays qu'il a fait venir près de lui plusieurs de ses parents et amis qu'il avait laissés à Pannecé et à Candé,

M. Barbot de la Roucière, Loire Inférieure, arrivé en juillet 1888 avec trois de ses enfants, a pris une terre gratuite et s'est mis de suite au travail. Il a fait venir le reste de sa famille et plusieurs de ses amis d'Ancenis, en mars 1889. Lui aussi est content et satisfait.

Il en est de même de M. Bigot, et de tous les colons qui sont établis en cet endroit.

MM. Ronat, de Boisset, Haute-Loire, écrivaient aussi à M. Bodard :

*Cher Monsieur,*

Nous possédons, mon frère et moi, 640 acres de terre, nous ne pouvons en cultiver qu'une faible partie, mais nous sommes très contents de notre position : nous ne regrettons pas du tout la France ; nous ne désirons qu'une chose : Voir beaucoup de gens de notre pays venir nous rejoindre et profiter des avantages que l'on trouve ici.

(Signé) ALPHONSE RONAT.

Plusieurs colons de la Lozère, de l'Ardèche et de la Haute-Loire sont venus depuis, se fixer dans leur voisinage.

Parmi les colons belges établis en 1887 et 1888 plusieurs sont arrivés avec très peu d'argent ; ils ont travaillé et fait venir, les uns, leurs parents, les autres, des amis. M. Joseph Billy entre autres, a fait venir sa famille, aussitôt qu'il eût économisé, sur le salaire qu'il gagnait, la somme nécessaire à son passage. Enfin M. Victor Dupont, écrit ce qui suit :

“ Monsieur,

“ J’ai tardé à vous écrire parce que je n’ai pas eu le temps et que j’avais beaucoup d’occupations. A présent j’ai pris une terre samedi passé à Oak-Lake. Je vais l’occuper au printemps. Je suis bien satisfait du pays. Je vois que c’est bien avantageux par ici. J’ai gagné beaucoup d’argent depuis que je suis arrivé. On vit bien plus heureusement par ici qu’en Belgique. Il ne faut pas travailler aussi fort pour gagner bien plus.

“ Monsieur, je vous remercie plus que mille fois de m’avoir introduit dans ce nouveau pays qui est si avantageux.

“ Je termine ma lettre en vous serrant la main.

“ Je suis votre dévoué,

“ VICTOR DUPONT.”

Les belges établis à Oak Lake viennent principalement des provinces de Luxembourg, Namur, Liège, et Hainaut.

## LES PRAIRIES DU CANADA.

### LEUR FERTILITÉ.

Les grandes prairies de l’ouest du Canada qui s’étendent depuis Winnipeg jusqu’aux Montagnes Rocheuses, renferment plus de 250 millions d’acres (cent millions d’hectares) de bonne terre arable. Il y en a de deux sortes, la prairie haute propre à la culture du blé et la prairie basse où le foin atteint de grandes proportions, bonne surtout pour l’élevage. C’est dans ce territoire magnifique, sans égal au monde, que viennent, chaque année, chercher l’aisance et le bonheur, des milliers de cultivateurs d’Europe. C’est là que se trouve le futur grenier d’abondance qui doit fournir à l’Europe la plus grande partie du blé qui lui manque.

Figurez-vous les grandes plaines de la Beauce, en France, couvertes de hautes herbes, entrecoupés ça et là, de rivières et de bouquets de bois, se déroulant sur une étendue de plusieurs milliers de lieues, et vous aurez une faible idée de ce que sont les prairies canadiennes.

Un sol d’une richesse extraordinaire, deux pieds d’humus, de terreau, de fumier pourri, reposant sur un fonds d’argile marneuse, telle est la composition de cette terre merveilleuse.

La profondeur de cette couche de terre noire d’alluvion, varie de un à quatre pieds, en quelques endroits, on a même trouvé qu’elle atteignait douze et quatorze pieds (3 m. 60 à 4 mètres), et des analyses chimiques ont établi que la terre des prairies est une des plus riches du monde et la plus propice à la culture du blé.

Cette grande richesse s’explique facilement par le fait que les excréments des oiseaux et des animaux, les cendres provenant des incendies des herbes sèches et la décomposition des végétaux se sont accumulés depuis des siècles et ont été recueillis sur un sol imperméable à base d’argile, ancien lit d’une mer. Aucune partie du Canada ou de la France, à l’exception de quelques terrains d’alluvion, ne peut donner une idée de la valeur et de la qualité de cette terre.

Pendant 20 ans, on a vu des cultivateurs semer du blé à la même place et pendant ce temps, la récolte a toujours été la même, variant entre 15 et 40 minots à l’acre (15 à 35 hectolitres à l’hectare.) Jamais on n’emploie de fumier, quelques cultivateurs prétendent même qu’il est nuisible. C’est sur ce territoire incomparable que le gouvernement du Canada invite à s’établir les colons d’Europe, et ceux des anciennes provinces on les engageant à venir prendre leur part de ce riche patrimoine et en leur offrant gratuitement 64 hectares de bonne terre (160 acres).

### L'EAU ET LE BOIS.

On trouve l'eau partout ; il y a moins de sources et de ruisseaux, il est vrai, que dans la province de Québec, mais il suffit de creuser des puits pour se procurer de l'eau potable en abondance. Quant au bois de construction et de chauffage, presque tous les bords des rivières et des cours d'eau en sont garnis ; dans le sud et le nord on en trouve en quantité et il ne faut pas oublier que la grande forêt qui commence au lac Supérieur s'étend jusqu'à une quinzaine de lieues à l'est de Winnipeg. Il n'y a donc pas à craindre que le bois de construction fasse jamais défaut dans les prairies et, quant au chauffage, la Providence semble y avoir pourvu en dotant le Nord-Ouest d'immenses et riches mines de charbon. Il y a aussi des poëles que l'on chauffe avec de la paille.

Les principaux bois que l'on rencontre dans les prairies sont le chêne, le frêne, le bois blanc et surtout le peuplier-tremble que l'on trouve partout dans la prairie en bouquets, et qui sert pour le chauffage et la construction. A l'Est de Winnipeg, on trouve aussi le pin, l'épinette (sapin), le cèdre et l'épinette rouge (tamarac).

### SYSTÈME D'ARPEMENTAGE.

Le système d'arpentage ou de division des terres est le plus simple du monde. Chaque canton ou township forme juste un carré ayant 6 milles de côté (9 kilom. 65 m.), il a donc une superficie de 36 milles carrés ou 90 kilomètres carrés. Chaque township est divisé en 36 sections de un mille carré ou 640 acres chacune (258 hectares). Ces sections sont subdivisées en demi sections de 320 acres et en quarts de section de 160 acres (64 hectares). Les divisions sont indiquées par des poteaux placés aux coins. Ce sont les quarts de section qui constituent les lots de chaque colon.

La figure ci-dessous donne une idée exacte d'un township et de ses divisions :

		640 acres 258 hectares.						<b>NORD.</b>					
1 mille 1609 m.	OUEST.		32	33	34	35	36						
			Gouv.	C. P. R.	Gouv.	C. P. R.	Gouv.						
		30	29	28	27	26	25						
		Gouv.	Ecole.	Gouv.	C. P. R.	B. H.	C. P. R.						
		19	20	21	22	23	24						
		C. P. R.	Gouv.	C. P. R.	Gouv.	C. P. R.	Gouv.						
		18	17	16	15	14	13						
		Gouv.	C. P. R.	Gouv.	C. P. R.	Gouv.	C. P. R.						
		7	8	9	10	11	12						
		C. P. R.	B. H.	C. P. R.	Gouv.	Ecole.	Gouv.						
		6	5	4	3	2	1						
		Gouv.	C. P. R.	Gouv.	C. P. R.	Gouv.	C. P. R.						
		<b>SUD.</b>						<b>EST.</b>					

*Nota.*—C. P. R veut dire *Chemin de fer Pacifique.*  
 B. H. — *Compagnie de la Baie d'Hudson.*  
 Gouv. — *Gouvernement du Canada.*



Les sections portant les numéros pairs, c'est-à-dire 2, 4, 6, 8, 10, etc., à l'exception des Nos 8 et 26, appartiennent au gouvernement, qui les donne gratuitement aux colons. Les sections impaires, 1, 3, 5, 7, 9, sont généralement la propriété de la Cie du Pacifique à l'exception des sections 11 et 29 qui sont vendues pour le soutien des écoles. C'est la Cie de la Baie d'Hudson qui possède les Nos 8 et 26.

### LES TERRES GRATUITES, (HOMESTEADS)—MOYEN DE LES OBTENIR—LES CONDITIONS.

On appelle *Homestead*, (prononcez h<sup>o</sup>mestèd), l'octroi gratuit, moyennant \$10 (52 francs 50), pour payer les frais de bureau que le gouvernement fait, de 160 acres de terre (64 hectares) à tout homme âgé de plus de 18 ans, ou aux veuves ayant des enfants.

Il y a deux sortes de lots gratuits : ceux qui n'ont jamais été pris et qu'on peut obtenir pour \$10 (52 frs 50) et ceux qui ayant été déjà concédés ont été abandonnés par les colons n'ayant pas rempli les conditions exigées par le gouvernement ou pour toute autre cause. Ces derniers s'obtiennent pour \$20 (105 frs) de frais de bureau, mais ils sont meilleurs que les autres généralement ou mieux situés.

Tout homme âgé de plus de 18 ans peut obtenir un lot gratuit de 160 acres ou 64 hectares, (homestead), en remplissant une des conditions suivantes.

1. Le colon devra construire un maison habitable sur son homestead et, dans les premiers 6 mois de la concession, commencer à le cultiver. Pendant trois ans il continuera à le cultiver et à y demeurer au moins 6 mois chaque année.

2. Le colon devra demeurer dans un rayon de 2 milles (3 kilom.) de son homestead, au moins 6 mois par année, pendant trois ans. Il devra durant la première année, labourer et préparer à semer 10 acres de terre (4 hectares) ; la seconde année semer et récolter ces 10 acres et en labourer 15 autres (6 hectares) ; la 3e année, semer ces 25 acres et en labourer 15 autres. Pour obtenir son titre de propriété (patente) au bout de 3 ans, il devra, en outre, avoir construit une maison habitable et y demeurer depuis trois mois.

3. Le colon devra, la première année, labourer et préparer pour semer au moins 5 acres (2 hectares) ; la 2me année semer ces 5 acres et en labourer 10 autres (4 hectares) et construire avant la fin de la 2me année une maison convenable et y demeurer pendant les trois années suivantes, tout en cultivant.

Le colon, pour obtenir ces lots, devra s'adresser à l'agent du gouvernement qui a la charge de ces terres, soit en personne, soit par un tiers, avec une permission spéciale.

Le colon perd ses droits à son homestead, s'il n'en prend pas possession dans les six mois.

Le gouvernement donne ces terres en toute propriété, mais le colon ne reçoit son titre de propriété définitif et n'a le droit de les vendre que lorsqu'il a rempli les conditions de culture exigées par le gouvernement, c'est à dire au bout de 3 ou 5 ans et même davantage. Le gouvernement ne met pas d'impôts sur ces terres, le colon n'a à payer que les taxes municipales.

Le homestead forme un carré de  $\frac{1}{2}$  mille de longueur sur  $\frac{1}{2}$  mille de largeur (804 mètres 65 de chaque côté.)

### LES TERRÈS A VENDRE.

En outre de son homestead, le colon peut acheter autant de terre que ses moyens le lui permettent.

Un grand nombre de particuliers, de spéculateurs et de compagnies, ont des terres à vendre dans le Grand-Ouest du Canada, mais c'est la Cie du Pacifique qui en possède la plus grande quantité, celle qui offre aux colons les plus grandes facilités pour le paiement. Les prix varient depuis

\$2.00 l'acre jusqu'à \$8.00 (25 à 100 frs. l'hectare), suivant leur qualité et leur éloignement du chemin de fer. Le prix moyen est de \$4.00 l'acre (50 frs. l'hectare.)

L'acheteur peut, à son choix, payer comptant, ou en 10 paiements : un dixième comptant, et le reste en neuf années, avec intérêt à 6%.

L'agent des terres de la Cie du Pacifique à Winnipeg, est Mr. L. A. Hamilton, auquel on peut s'adresser pour obtenir les prix des terres, les cartes et toutes autres informations.

### LES TERRES GRATUITES ET LES TERRES A VENDRE.

L'octroi gratuit de 160 acres (64 hectares) que fait le gouvernement du Canada, à tous les hommes âgés de plus de 18 ans, est la plus belle aide qui puisse être donnée à des colons pour les engager à s'établir sur les belles prairies du Canada. C'est la plus grande facilité que l'on puisse donner à un homme pour devenir propriétaire ; mais nous devons dire cependant que ces lots gratuits se trouvent actuellement à une distance variant de 15 à 30 milles (24 à 48 kilom.) et même davantage des stations de chemin de fer. Celui qui possède \$1,000 à \$2,000 (5,000 à 10,000 frs.) fera mieux, à notre avis, d'acheter une terre près des lignes de chemins de fer, plutôt que de prendre un homestead ; il regagnera facilement la somme qu'il aura déboursée, par les économies qu'il opérera sur les transports de ses denrées, et il aura aussi plus de choix.

Quelle que soit d'ailleurs la décision à laquelle s'arrête le colon, il peut être assuré d'avance que la qualité des terres à vendre est la même que celle des terres gratuites (*homesteads*). Elles sont tout aussi fertiles les unes que les autres. C'est leur éloignement du chemin de fer qui constitue leur principale différence, quoique cependant cette distance ne soit pas bien grande.

### QUEL CAPITAL APPORTER.

Un gros capital n'est pas absolument nécessaire à celui qui veut s'établir dans les prairies.

L'immigrant courageux et travailleur qui n'a que quelques centaines de piastres (800 à 1,200 frs.), réussit souvent mieux que le colon riche incapable de travailler lui-même, mais enfin, il faut un peu d'argent, assez pour subvenir aux premiers besoins.

Le colon énergique et économe, qui s'établira sur un homestead avec moins de 1,000 francs (\$200), devra se borner à acheter les objets de première nécessité : 2 bœufs, une charette, une charrue, une herse, ainsi que quelques meubles et les outils les plus indispensables. La maison qu'il construira et qui servira plus tard de laiterie ou d'écurie, ne lui coûtera pas cher. Avec \$30 ou \$40 (150 à 200 frs.) aidé d'un ouvrier du pays, il peut la construire lui-même en quelques jours ; ce ne sera pas un château, mais plus tard, lorsque l'aisance sera venue, il en fera construire une autre plus confortable ; l'important est de se pourvoir d'un abri le plus tôt possible.

S'il a soin de semer, en arrivant, sur un premier labour, des pommes de terre, des fèves, des navets, des haricots, citrouilles et autres légumes, du lin dont il vendra la graine, son avenir est presque assuré, car les dépenses pour la nourriture seront très minimes, ne consistant, pour ainsi dire, qu'en viande et en farine.

Parmi les colons arrivés avec moins de mille francs (\$200), et les trois quarts des émigrants français et belges sont dans ce cas, nous citerons M. Grimaud, du département de la Drôme, auquel il ne restait plus, à son arrivée, que la somme de \$50 (250 frs.), et qui loin de se décourager, se mit de suite au travail. Il commença par prendre un homestead, puis s'engagea, avec sa femme et sa jeune fille de 16 ans, au service des voisins, pour \$25 (125 frs.) par mois, avec la nourriture et le logement. Un an après, il avait 10 acres (4 hectares semés en blé, 2 acres plantés en pommes de terre) et il possédait 10 bêtes à cornes. Ce résultat n'est nullement surprenant ; les dépenses étant nulles, M. Grimaud avait mis chaque mois, de côté, le

salaire de la famille et s'en était servi pour faire labourer sa terre et acheter des animaux,

Interrogé sur la valeur du pays, M. Grimaud se déclara enchanté de sa nouvelle patrie et ne pût s'empêcher de reconnaître que, pour un cultivateur, il y avait en Canada plus d'argent à gagner qu'en France. Sans doute il est préférable de venir avec plus d'argent, plus on en a, plus le succès est certain, mais l'exemple que nous venons de citer, et qui n'est pas le seul, suffit pour prouver que le travail intelligent vaut un capital.

Voici comment les colons qui arrivent en Canada avec 3 ou 4,000 frs. pourraient employer leur argent.

Honoraires du Bureau des terres pour l'obtention d'un homestead ou lot gratuit.....	\$ 10	50 frs
Matériaux et construction d'une maison.....	100	500
Meubles, poêle, lit, etc.....	50	250
2 bœufs (\$100 à 120).....	120	600
1 vache (\$25 à 30).....	30	150
Charrue, herse, charrette.....	50	250
Provisions d'un an, en attendant la récolte, pour une famille de 5 personnes.....	100	500
Outils, harnais et dépenses imprévues.....	40	200
	<hr/>	<hr/>
Soit un capital de.....	\$500	2,500 frs

Une somme plus considérable permettrait certainement au colon de s'établir plus avantageusement, mais beaucoup ont commencé avec moins que cela, et sont aujourd'hui complètement à l'aise.

A ceux disposant de 8,000 à 10,000 frs. (\$1,600 à \$2,000), nous conseillons d'acheter des propriétés près du chemin de fer, plutôt que de prendre des *homesteads*. Quant aux colons à peu près sans argent, le mieux pour eux est de se mettre au service de leurs voisins et d'employer leur salaire en labour sur leur homestead. Cet arrangement leur permettra d'obtenir, dès la seconde année, une bonne récolte en grain ; sans cela, ils seraient obligés d'attendre plusieurs années avant d'avoir économisé la somme nécessaire pour acheter les bœufs et les instruments d'agriculture nécessaires à l'exploitation. L'émigrant qui veut travailler, se tire toujours d'affaire.

### CE QU'IL FAUT FAIRE EN ARRIVANT.

Le colon, surtout celui d'Europe, devra adopter les méthodes de culture dont la sagesse a été démontrée par l'expérience, et ne pas s'obstiner à vouloir cultiver comme il le faisait en Europe. Plusieurs se sont ruinés pour n'avoir pas suivi ce conseil. Il faut se rappeler que chaque pays a ses usages et qu'il est imprudent de ne pas s'y conformer. Le colon d'Europe a tout à apprendre en Canada et presque rien à montrer.

Par exemple, en ce qui concerne le défrichement de la prairie, on doit la première année, faire deux labours ; le premier, qu'on appelle *cassage*, se fait généralement dans les mois les plus chauds, juin, juillet et août, et le second en octobre et novembre ou au printemps suivant, à la profondeur de 5 à 6 pouces (0m. 15) *et pas davantage*, les labours trop profonds donnant trop de développement à la paille. On appelle *casser* la prairie, retourner à la charrue, sur une épaisseur de 2 pouces (5 centim.), la couche gazonnée de la prairie, pour la faire sécher. Le *cassage* est assez dur et exige deux bœufs ou chevaux, mais pour les labours subséquents, dans la terre si friable de la prairie, un seul bœuf suffit souvent. Toutes les autres années, on ne fait qu'un labour pour chaque récolte.

Les bœufs sont préférables aux chevaux, ils sont aussi forts, coûtent moins cher d'achat, n'exigent pas d'avoine et l'herbe de la prairie suffit à leur entretien,

Dès son arrivée, le colon, s'il ne veut pas loger sous la tente, doit donc se construire une petite cabane et planter ensuite des pommes de terre et des légumes pour l'usage de sa famille. S'il vient de bonne heure, en mars

ou avril, il pourra semer jusqu'à la fin de mai, sur un seul labour, du lin, dont la graine se vend bien, de l'orge, de l'avoine, des navets et des pommes de terre jusqu'à la fin de juin, mais il n'obtiendra qu'une demi récolte, les grains ne réussissant complètement que lorsque le gazon de la prairie est complètement pourri et a été labouré deux fois, Quant au blé, il n'est pas prudent de le semer après le 10 mai, car passé cette époque, il n'a pas toujours le temps de mûrir avant les gelées d'automne.

### LA CULTURE ET SES PROFITS.

L'Europe ne pourra jamais lutter avec l'Amérique du Nord pour la production du blé à bon marché ; les impôts, le morcellement de la propriété qui empêche l'emploi d'instruments perfectionnés, le haut prix de la terre s'y opposeront toujours.

En Canada, il n'y a pas d'impôts, la terre y est pour rien ou à peu près, et d'une si grande fertilité qu'il n'est pas besoin d'engrais ; comment les pays d'Europe, surchargés de taxes de toutes sortes, avec un sol épuisé, pourraient-ils lutter avec le nôtre ?

On a calculé que le prix de revient pour labourer, semer et récolter un acre de terre (2½ acres = 1 hectare) est de \$7.25 ou 36 frs. 25, décomposé comme suit :

Labour et semence.....	\$3.50	17.50 frs.
Semences et hersage.....	50	2.50
Coupe du grain et mise en bottes par la moissonneuse-lieuse.....	1.25	6.25
Transport et mise en meule.....	1.00	5.00
Battage, maximum, 5 cents (0 fr. 25) du minot pour une récolte de 20 minots à l'acre.....	1.00	5.00
<b>Total des dépenses par acre.....</b>	<b>\$7.25</b>	<b>36.25 frs.</b>
Moyenne des récoltes à l'acre depuis dix ans, 20 minots, à 60 cents (3 frs.).....	12.00	60.00 frs.
<b>Bénéfice net par acre.....</b>	<b>\$4.75</b>	<b>23.75 frs.</b>
Par hectare.....		59.37

Plusieurs personnes ne comptent le coût du labour et de la semence qu'à \$3 par acre et le battage à 4 cents du minot (0 fr. 20) ; elles n'estiment les dépenses totales par acre mis en culture qu'à \$6.50 (32 frs. 50), ce qui augmenterait encore le bénéfice, mais d'après le calcul ci-dessus, il est aisé de voir le profit considérable que peut faire un cultivateur qui, sur 50 acres seulement, semés en blé, peut réaliser un bénéfice net de \$237.50, (1, 187 frs. 50), *son travail payé, sur une terre qui ne lui coûte rien.*

Il faut remarquer aussi que nous n'avons calculé le prix de vente du minot de blé qu'à 60 cents (3 frs), tandis qu'il valait \$1.00 (5 frs), en décembre 1888 et que la moyenne de la récolte, en 1887, a été de 30 minots à l'acre, (27 hectolitres à l'hectare) au lieu de 20, avec un prix de vente de 75 cents (3 frs 75) au lieu de 60 cents (3 fr).

Un cultivateur Mr. Carrey qui, en 1887, avait 200 acres (80 hectares) semés en blé, a récolté 6,000 minots, soit un rendement de 30 minots à l'acre, ou 27 hectolitres à l'hectare. Le battage lui a coûté \$1.50 par acre et les dépenses totales se sont élevées, pour les 200 acres à \$1,550 (7,750 frs.) ou \$7.75 par acre (38 frs. 75).

La vente de 6,000 minots de blé à 60 cents (3 frs.) lui a donné.....	\$3,600	18,000 frs.
Les dépenses ayant été de.....	1,550	7,750
<b>Il lui est resté un bénéfice net de.....</b>	<b>\$2,050</b>	<b>10,250</b>
<b>Soit \$10.25 par acre ou 128 frs. 12 à l'hectare.</b>		

Cette propriété, située à 2 milles (3 kilom.) du chemin de fer, avait été payée \$8 l'acre, soit 100 frs. l'hectare. La valeur des 200 acres (80 hectares) était donc de \$1,600 ou 8,000 frs. et dès la seconde année; cette terre donnait un bénéfice net de 10,250 frs. (\$2,050,) c'est-à-dire une somme supérieure à son prix d'achat.

Citons encore Mr Neveu, de St-Simon, province de Québec, qui, arrivé au Manitoba dans l'été de 1880, achetait une terre de 240 acres (96 hectares) en prairie pour \$1.200, (6,000 frs), et dépensait en plus \$1.200 (6,000 frs) pour la construction de maison et étables, soit en tout \$2.400 (12,000 frs). Un an après, en 1890, il récoltait sur 140 acres, (56 hectares), 3,000 minots de blé, qui, au prix de vente de 70 cents, (3 frs 50) le minot, lui rapportaient \$2,100 (10,500 frs), c'est-à-dire une somme presque égale au prix de toute sa terre.

Y a-t-il en Europe un seul propriétaire capable de nous montrer de si brillants résultats ?

### QUELQUES CONSEILS EN PASSANT.

Venez en Canada en famille ; l'homme seul s'ennuie, il pense aux absents, l'inquiétude le saisit et il se décourage facilement ; la femme lui est indispensable pour l'aider à surmonter les difficultés qu'il rencontre et pour créer un intérieur agréable ; les dépenses de voyage en venant tous ensemble et celles pour l'entretien de la famille réunie et non séparée, se trouvent aussi moins fortes.

Que de fois n'avons-nous pas vu la femme, laissée en France, refuser de venir seule et le mari, être obligé de retourner la chercher, en dépensant pour cela, une somme suffisante pour se construire une jolie maison.

Pendant le voyage ne vous embarrassez pas de bagages pesants : n'apportez avec vous que du linge, de la literie et des vêtements chauds en laine.

Logez-vous en arrivant, dans une maison peu coûteuse qui vous servira plus tard d'étable ; quand vous aurez économisé un peu d'argent, vous vous en bâtirez une autre plus confortable. Ne vous construisez pas des maisons de \$6 à \$800, (3 à 4,000 frs), lorsque vous ne possédez que \$800 à \$1,000 (4 à 5,000 frs), s'il ne vous reste plus ensuite assez d'argent pour acheter ce dont vous avez de besoin, à qui la faute ?

Ne vous laissez pas tenter par le bon marché de la terre, n'en n'achetez pas plus que vous n'êtes capable de cultiver et surtout de payer. Il y en a qui possèdent seulement 2 à 3,000 frs (\$4 à \$600) et achètent des terres à crédit pour 12 à 15,000 frs, (\$2,400 à \$3,000). Il n'est pas étonnant de les voir éprouver des difficultés pour payer.

Ne vous pressez pas d'acheter, attendez un peu et guettez les occasions ; vous ne courez aucun risque en prenant des terres gratuites ou en louant. Ne faites pas de folles dépenses, dépensez le moins possible ; n'achetez que le strict nécessaire. Prenez garde au crédit.

Si vous avez peu d'argent, prenez, si c'est possible des terres en bois et en prairie ; sur les terres tout en prairie, il en coûte plus cher pour se bâtir, et se chauffer que sur les terres un peu boisées ; la vente du bois vous donnera, l'hiver, du travail et de l'argent.

Ne semez pas seulement du grain ; faites de l'élevage, du beurre et du fromage ; variez votre culture ; semez plusieurs variétés de blé, les blés tendres quoique se vendant un peu moins cher que les durs, sont plus précoces, donnent des récoltes plus sûres et souvent plus abondantes.

Achetez toujours des instruments d'agriculture et des outils neufs ; le vieux coûte toujours trop cher et a toujours besoin de réparations.

Demandez souvent conseil et n'essayez pas d'en donner avant d'avoir acquis l'expérience nécessaire ; consultez vos voisins et vivez en bons termes avec eux, vous avez besoin les uns des autres. Enfin rappelez-vous que chaque pays a des usages ou des coutumes qui peuvent parfois sembler bizarres, mais qui ont leur raison d'être et qu'il vaut mieux les suivre plutôt que de s'en moquer.

### LES GRAINS, LES LEGUMES ET LES FRUITS.

Il n'est pas prudent de s'adonner exclusivement à la culture du blé, comme le font la plupart des cultivateurs, et nous ne cesserons de recommander la culture mixte, mais jusqu'à présent c'est le blé qui a constitué la principale richesse du pays. La variété semée est principalement le blé rouge dur d'Ecosse, le "*Red Fyfe*", dont la précocité remarquable, le rendement élevé en grain et en farine font un des meilleurs blés connus. La production de ce blé en 1887, s'est élevée à 14 millions de minots (5 millions d'hectolitres) et en 1890 à 20 millions de minots (7,200,000 hectolitres) répartie entre 15,000 à 16,000 fermiers. On donne la préférence au blé parce qu'il se vend toujours bien, mais cela n'empêche pas les cultivateurs de semer et récolter aussi en abondance, de l'avoine, de l'orge et tous les autres grains de l'Europe centrale; le maïs indigène mûrit parfaitement; les pois produisent beaucoup, mais ils ont une tendance à trop pousser; aussi recommande-t-on de semer les variétés naines de préférence à celles à hautes tiges. Toutes les plantes à racines, viennent bien, les pommes de terre produisent énormément, les betteraves sont d'une richesse saccharine très grande par suite de l'absence de pluies, il n'existe pas encore malheureusement de fabriques de sucre pour utiliser ces précieuses qualités. La plupart des légumes des pays tempérés réussissent aussi très bien; on a vu aux expositions des choux et des betteraves pesant 36 livres, des courges de 190 livres, des carottes de 11 et 12 livres et des pommes de terre de 3, 4 et même 6 livres, le tout obtenu sans engrais sur la terre vierge des prairies; les oignons, les melons, les concombres, les tomates, les haricots et fèves, poussent dans tous les jardins.

Les fruits ne sont pas encore beaucoup cultivés, les vergers sont rares, car le pays est nouveau, mais on trouve à l'état sauvage, la fraise, la framboise, la mure, les groseilles, les gadelles les cassis, les bluets (myrtilles) les atocas (canneberges), les saskatounes qui ressemblent aux bluets et avec lesquelles on fait une espèce de vin agréable, les cerises à grappes, les prunes et les cerises. Le houblon croît partout à l'état sauvage dans les bouquets de bois, il en est de même de la vigne sur les bords de la Rivière Rouge et de l'Assiniboine; on a commencé à planter des pommiers, mais pour réussir il faut mettre les jeunes arbres à l'abri des vents du Nord, et planter des variétés rustiques, pommiers de Russie et pommettes, (crab apples). Le pays ne laisse donc rien à désirer sous ce rapport.

### ANALYSES DU SOL DES PRAIRIES.

Les principaux éléments contenus dans le sol sont d'abord l'azote, puis la potasse et l'acide phosphorique qui y prédomine, mais ce qui est d'une importance particulière, c'est la chaux qui y est contenue et qui mettant l'azote en liberté le rend prêt à être absorbé par les végétaux. Cette dernière propriété manque à plusieurs sols, et lorsqu'elle manque, il faut avoir recours à des moyens artificiels, c'est-à-dire ajouter au sol de la chaux ou de la marne (glaise contenant beaucoup de chaux).

Les analyses ci-dessous font voir combien sont riches les prairies du Grand Ouest du Canada et expliquent pourquoi elles restent si longtemps fertiles, même sans engrais.

Humidité.....	21.304
Matière organique contenant de l'azote équivalent à l'ammoniaque 23°.....	11.223

#### MATIÈRES SALINES ;

Phosphate.....	0.472
Carbonate de chaux.....	1.763
Carbonate de magnésie.....	0.937
Sels alcalins.....	1.273
Oxide de fer.....	3.115

7.580



**MATIÈRES SILICEUSES :**

Sable et silice.....	51.721	
Alumine.....	8.132	
		59.853
		100.000

Le sol ci-dessus très-riche en matière organique et contient tous les éléments d'un sol de bonne qualité.

(Signé) STEPHENSON MACADAM, M. D.,  
Chimiste à Edinbourg, Ecosse.

**Analyse comparée du sol du Holstein et du Manitoba :**

	<i>Sol du Holstein.</i>	<i>Surplus de qualités du sol de la prairie.</i>
Potasse.....	30	198.7
Soude (sodium).....	20	13.8
Acide phosphorique...	40	29.4
Chaux.....	130	552.6
Magnésic.....	10	6.1
Azote.....	40	446.1

(Signé) V. EMMERLING.

Directeur du laboratoire de chimie de la Société d'Agriculture de Kiel, (Allemagne).

**MOYENNE DES RÉCOLTES.**

Aucun pays au monde ne peut donner, sans engrais, d'aussi belles récoltes.

Voici un tableau de la moyenne du rendement, par acre et par hectare, pour les principaux grains et légumes depuis 10 ans :

	Minots.	Hectolitres.
	par acre	par hectare
Blé.....	22	20
Orge.....	26	23½
Avoine.....	36	33½
Pommes de terre.....	234	210
Betteraves.....	400	360

En 1887, cette moyenne a été :

	Minots.	Hectolitres.
	par acre	par hectare
Blé.....	32	28.8
Orge.....	40	36.
Avoine.....	60	54.
Pommes de terre.....	238	214.
Betteraves.....	289	260.
Navets.....	366	329.4.

La récolte du blé en 1890 a donné une moyenne de 25 minots à l'acre.

**COMPARAISON DES MESURES FRANÇAISES ET ANGLAISES.**

**MESURES DE LONGUEUR.**

Le pied.....	vaut.....	12	pouces.....	ou	0 m. 305
La verge.....	"	3	pieds.....	ou	0 m. 91½
La perche.....	"	5½	verges.....	ou	5 m. 029
La chaîne.....	"	22	verges.....	ou	20 m. 116
Le mille.....	"	1760	verges.....	ou	1609 m. 314

**MESURES DE SURFACE.**

La verge carrée est un carré d'une verge de côté et vaut 0 m. 836 carrés  
 La perche est un carré d'une perche de côté et vaut 30½ verges carrées  
 ou 25 m. 29 carrés.

L'acre est un carré de 209 pieds ou 12½ perches de côté et vaut 160 perches  
 carrées ou 10 chaines carrées ou 4840 verges carrées ou 40 ares 46.

L'hectare vaut 2½ acres.

Un mille carré vaut 640 acres ou 258 hectares.

**MESURES DE POIDS.**

La livre (lb) vaut.....16 onces (oz).....ou 0 kilogr. 453

Le quintal.....100 livres.....ou 45 kilogr. 35

La tonne.....2000 livres.....ou 907 kilogr.

**MESURES DE CAPACITÉ ET DE SOLIDITÉ.**

1 verge cube vaut.....27 pieds cubes ou 0 m. 76 cubes.

1 gallon vaut.....2 pots ou 4 pintes ou 4 litres 54

1 pinte vaut.....2 chopines ou 4 demiards ou 1 litre 13

1 minot (bushel) vaut.....8 gallons ou 36 litres 34

1 hectolitre vaut.....2½ minots

1 corde a 8 pieds de long, 4 de haut et 4 de large et contient 128 pieds cubes  
 de bois ou 3½ stères.

La piastre ou dollar (\$) divisée en 100 centins vaut 5 frs. 25.

**POIDS LÉGAL AU MINOT DES DENRÉES AGRICOLES.**

La vente des produits agricoles se fait généralement en Canada à la  
 mesure, c'est-à-dire au minot de 36 litres, mais le poids se doit peser au  
 minot chaque denrée est déterminé par la loi de la manière suivante :

Avoine.....	34 livres ou 15 kilogr.	422
Blé.....	60 " " 27 "	216
Blé d'inde (maïs).....	56 " " 25 "	401
Fèves.....	60 " " 27 "	216
Oignons.....	57 " " 25 "	855
Orge.....	48 " " 21 "	772
Pois.....	60 " " 27 "	216
Pommes de terre.....	60 " " 27 "	216
Sarrasin.....	48 " " 21 "	772
Seigle.....	56 " " 25 "	401

**CONVERSION DES RÉCOLTES A L'ACRE EN HECTARE.**

10 minots par acre — 9 hectolitres à l'hectare.

15 " " — 13½ " "

20 " " — 18 " "

30 " " — 27 " "

40 " " — 36 " "

**LES THERMOMÈTRES FRANÇAIS ET ANGLAIS.**

On se sert presque toujours en Canada, dans les brochures officielles,  
 pour marquer les températures, du thermomètre Fahrenheit, ce qui occa-  
 sionne souvent des erreurs ou des confusions, lorsqu'elles sont lues en  
 France, en Belgique et en Suisse. Les renseignements suivants sont donc  
 utiles.

Dans le thermomètre Fahrenheit, la température de l'eau bouillante  
 est indiquée par 212 degrés, ce qui correspond à cent degrés dans le ther-  
 momètre centigrade. Le zéro du thermomètre centigrade, température de  
 la glace fondante, est marqué 32 degrés dans le T. Fahrenheit. Dans ce  
 thermomètre, le zéro est égal à 17½ degrés centigrades de froid. Voici  
 d'ailleurs un tableau de comparaison entre les deux thermomètres.



COMPARAISON DES THERMOMETRES CENTIGRADE  
ET FAHRENHEIT.

<i>Chaleur.</i>		<i>Froid.</i>	
Fahrenheit.	Centigrade.	Fahrenheit.	Centigrade.
122 deg.	50 deg.	32	0 deg.
113 deg.	45 deg.	23	5 deg.
104 deg.	40 deg.	14	10 deg.
95 deg.	35 deg.	5	15 deg.
86 deg.	30 deg.	0	17½ deg.
77 deg.	25 deg.	4	20 deg.
68 deg.	20 deg.	13	25 deg.
59 deg.	15 deg.	22	30 deg.
50 deg.	10 deg.	31	35 deg.
41 deg.	5 deg.	40	40 deg.
32 deg.	0 deg.	49	45 deg.

NOTE.—9 degrés Fahrenheit valent donc 5 degrés Centigrades.

LE FROID, LA NEIGE, LES SAUVAGES.

Le Canada, avec une superficie de plus de 900 millions d'hectares, plus de quinze fois grand comme la France, se trouve, dans sa partie sud, sous la même latitude que l'Italie et le Midi de la France. Ses régions septentrionales s'étendent presque jusqu'au pôle, on met 8 jours à le traverser en chemin de fer de l'Est à l'Ouest, il n'est donc pas étonnant que dans une contrée si vaste, il y ait une grande variété de climat, mais de là à prétendre que notre pays tout entier n'est qu'un désert de glace et de neige, il y a loin.

On exagère beaucoup en Europe la rigueur de nos hivers ; or se fie souvent aux récits plus ou moins fantastiques de certains voyageurs qui n'ont visité le Canada qu'en hiver, ou bien aux rapports de gens qui n'y ont jamais mis les pieds. Il en résulte les idées les plus fausses et les plus absurdes et comme complément des questions dans le genre de celles-ci :

—“ J'ai lu dans une brochure sur le Canada qu'en hiver, les rivières gelaient complètement : mais alors comment font les vaches pour boire ; se passent-elles d'eau ou fait-on fondre de la neige pour s'en procurer ? ”

—“ Est-il vrai qu'en Canada, il tombe 3 mètres de neige (10 pieds) en hiver, mais alors il est impossible de sortir, car on doit en avoir par dessus la tête ? ”

Il est pourtant bien simple de penser que les rivières ne gèlent pas jusqu'au fond, que le froid n'arrête pas leur courant, qu'il suffit de casser la glace qui couvre la surface pour y puiser de l'eau en abondance et qu'enfin, en admettant même qu'il tombe 10 pieds de neige, ça ne peut être d'un seul coup, mais en plusieurs fois dans le courant de l'hiver, ce qui laisse à chaque couche le temps de durcir pour pouvoir supporter les voitures et les piétons.

Ces questions, posées par des gens n'ayant que peu ou pas d'instruction, ne nous surprennent pas, mais ce qui nous afflige profondément c'est de voir des hommes éminents, sous tous les rapports, calomnier un pays qu'ils ne connaissent malheureusement pas et l'un d'eux même, un prélat, exprimer ainsi son opinion dans un congrès en Belgique :

“ Le climat du Canada est trop rude pour les Belges. La neige y couvre le sol pendant neuf mois de l'année. Les établissements sont lointains. Il faut s'enfoncer à mille lieues dans l'intérieur des terres pour y faire des acquisitions avantageuses, sans autre lien de communication que des rivières ou quelques rares lignes de chemin de fer. Il faut pour y réussir un capital, une santé robuste, une volonté de fer.”

Ces quelques lignes contiennent presque autant d'erreurs que de mots, et cette brochure répond à toutes les objections ; quant au climat, la vérité la voici :

Dans toute l'Amérique du Nord, et par conséquent en Canada comme aux Etats-Unis, les hivers sont plus rigoureux qu'en Europe, à latitude

égale ; ils sont aussi un peu plus longs. L'hiver commence généralement dans la Province de Québec du 15 novembre au 1er décembre et un peu plus tôt dans le Nord-Ouest du Canada. Il tombe à Québec, pendant cette saison de trois à quatre pieds de neige ; dans l'Ouest il n'y en a pas plus de deux pieds et même souvent pas du tout dans la Colombie ; il fait un peu plus froid au Manitoba l'hiver que dans la Province de Québec, mais le printemps s'y fait sentir un mois plus tôt.

Pendant l'hiver exceptionnellement doux de 1888-89, la neige n'est tombée véritablement à Montréal que vers le 15 janvier et elle achevait de disparaître le premier avril ; dans les environs de Winnipeg, la capitale du Manitoba, on semail du blé le 20 mars et même plus tôt encore dans l'Ouest, ce qui n'a pas empêché tout le monde de se plaindre de ce *mauvais* hiver, parce que la neige manquait, car au lieu d'être un embarras et une nuisance, elle est au contraire une richesse et est toujours la bienvenue.

La neige en Canada n'est pas désagréable comme celle de France, de Belgique et d'Angleterre, elle est sèche et non humide, *elle ne mouille pas* ; elle protège le sol et le féconde. Au contact du froid elle durcit et forme de magnifiques routes glacées qui permettent au bûcheron de pénétrer partout dans la forêt pour y exploiter le bois et au cultivateur de venir apporter ses denrées au marché. L'hiver, c'est la saison des affaires, de l'activité et de l'animation, l'époque des visites, des promenades au grand air, des veillées ; les traîneaux remplacent les voitures à roues, le soleil brille presque toujours d'un vif éclat, quoique sans chaleur, et c'est parce que l'absence de neige nuisait aux communications que le commerce se plaignait du magnifique hiver de 1889.

Le thermomètre oscille ordinairement, en hiver, entre zéro et 5 degrés de froid, il descend quelquefois, il est vrai, jusqu'à 25 et même 30° centigrades au-dessous de zéro, mais c'est une exception qui ne dure qu'un jour ou deux, et l'on ne s'en aperçoit pas, pour ainsi dire, lorsqu'il y a absence de vent ; les maisons sont chaudes, l'usage des poêles est général et l'on est capable de sortir dehors même par les plus basses températures. Des froids semblables ne doivent d'ailleurs surprendre personne, car on les éprouve assez souvent en France, dans la Savoie, le Jura, l'Arèche, la Lozère, la Haute Loire, les Ardennes et l'Est de la France, où notamment à Epinal dans les Vosges, on a constaté 25, 26 et même 30 degrés de froid.

Il est un fait certain c'est que l'Européen souffre moins du froid en Canada que dans sa patrie et qu'au bout d'un an ou deux, il arrive à préférer notre hiver un peu rigoureux, notre air pur, vif et sec, mais sain et salubre, à la brume, aux pluies glaciales et à la boue qui distinguent les hivers d'Europe. La seule précaution à prendre, pendant l'hiver, est de ne jamais sortir sans un pardessus quelconque pour que la transition entre la chaleur des maisons et le froid du dehors ne soit pas trop brusque ; on évite ainsi les rhumes et les fluxions de poitrine. Si on veut bien aussi considérer que depuis cent ans, la population canadienne s'est doublée tous les vingt-huit ans, par l'excédant seul des naissances sur les décès, on arrivera facilement à la conclusion que dans tous les cas, l'hiver du Canada n'est pas un obstacle à ce genre de *colonisation*.

La longueur de l'hiver est amplement compensée, en été, par la chaleur de l'été et la rapidité de la végétation qui est vraiment prodigieuse et dont on ne peut se faire une idée en Europe ; ainsi la vigne fleurit à la fin de juin, les foins se font en juillet, la moisson en juillet, août et septembre, et le fameux blé "*Red Fyfe*" ne prend que de 90 à 110 jours pour arriver à maturité.

Tel est simplement le climat du Canada.

Une autre idée fausse, c'est de se figurer notre pays comme peuplé de sauvages indiens et de croire que les *Canadiens* forment une race à part, couverts de peaux de bêtes, chaussés de raquettes, des plumes sur la tête, un arc et des flèches à la main, tout prêts à *scalper* leur ennemi. C'est là encore une invention de quelques romanciers qui ont cru faire ainsi de la couleur locale pour frapper l'imagination de leurs lecteurs, et on en est arrivé à voir représenter dans d'excellents livres sur la géographie et les sciences, écrits par des hommes sérieux, la chute Montmorency, près de Québec, gardée par un sauvage en costume de guerre.

Les sauvages (indiens) du Canada sont peu nombreux et presque tous civilisés ; ceux qui habitent parmi les blancs se mêlent à eux, cultivent la terre et viennent travailler sur les fermes ; les autres se livrent à la pêche et à la chasse, tous, bien traités par le gouvernement, sont complètement inoffensifs. Que nos chers compatriotes célibataires ne nous demandent donc plus des photographies des *femmes* du pays, pour voir leur figure et la couleur de leur peau ; s'ils viennent en Canada, ils y trouveront, à leur choix, de jolies et charmantes Canadiennes-françaises ou anglaises, qui feront certainement aussi bien qu'en Europe des épouses dévouées, d'excellentes mères de famille et le bonheur de leurs maris.

#### DERNIÈRES CONSIDÉRATIONS SUR LES AVANTAGES DU PAYS.

Les belles prairies de l'Ouest du Canada conviennent surtout aux émigrants d'Europe et aux fils des cultivateurs de la Province de Québec qui ne veulent pas s'enfoncer dans la forêt pour s'y tailler un patrimoine. Là, pas de bois à abattre ni à faire brûler, pas de souches à arracher, pas de fossés à creuser, la terre est toute faite, couverte partout d'un riche gazon naturel, toujours prête à recevoir le soc de la charrue ; le temps qu'on emploie ailleurs à abattre les arbres est employé ici à labourer et à semer. En toute saison le colon peut se rendre en voiture jusque sur son lot, et s'il vient au mois de juillet ou août, il peut dès le lendemain de son arrivée couper à la faucheuse tout le foin nécessaire à l'hivernement de ses animaux. Deux bœufs labourent de un acre à un acre et demi par jour ; dans le cours de l'été, le cultivateur peut ainsi préparer de 25 à 30 acres ; s'il a de quoi vivre en attendant la moisson prochaine, son avenir est assuré ; au bout d'un an il se trouvera plus avancé qu'un colon établi sur une terre boisée au bout de 10 à 12 ans d'un dur travail de défrichement.

On n'y ressent pas de ces coups de vent épouvantables, de ces cyclones qui sèment partout, sur leur passage, la mort et la dévastation, comme dans le Dakota et l'Ouest des Etats-Unis. On n'y éprouve jamais de sécheresse comme au Texas et dans l'Amérique du Sud, il ne pleut pas souvent, mais les récoltes n'en souffrent jamais, car en hiver la terre gèle à une profondeur de 2 à 3 pieds et au printemps elle dégèle doucement, fournissant longtemps l'humidité nécessaire à la végétation. Le climat est chaud en été, froid en hiver, mais d'une salubrité incontestable ; il n'y règne ni fièvres ni maladies épidémiques, l'air est partout pur, sec et vivifiant. Il n'y a pas de bêtes féroces, ni de serpents, mais des animaux à fourrures précieuses, du gibier et du poisson en abondance. " Ah ! si en France on connaissait ce pays, s'écriait M. Bigot, Français de la Loire Inférieure, actuellement établi à Oak Lake, tout le monde y viendrait." Le brave cultivateur résumait en ces quelques mots les nombreux avantages du Grand Ouest du Canada.

#### LE CANADA UN DES BEAUX PAYS DU MONDE

En 1763, la France cédait à l'Angleterre un territoire immense comme l'Europe, le Canada et ce que Voltaire appelait dédaigneusement " quelques arpents de neige " est devenu un grand pays de plus de cinq millions d'habitants et il y a de la place pour 100. Traversé par le plus beau fleuve du monde, le Saint-Laurent, que les navires du plus fort tonnage remontent jusqu'à 986 milles (1826 kilomètres) de son embouchure, pour venir accoster aux quais de Montréal, le Canada possède les plus grands lacs du monde, les lacs Supérieur, Huron, Erié et Ontario ; le plus grand pont du monde, le pont Victoria, en face de Montréal, d'une longueur de 9,184 pieds (2,800 mètres) ; la plus puissante compagnie de chemin de fer, la Compagnie du Pacifique, exploitant la plus longue ligne du monde, le chemin de fer Canadien du Pacifique qui, sans compter les embranchements, s'étend de Québec à Vancouver, de l'Atlantique au Pacifique, sur une longueur de 3,078 milles (4,054 kilom.), et les trois plus puissantes lignes de steamers du monde, les lignes Allan, Dominion et Beaver. Le Canada est plus près d'Europe que les Etats-Unis, car Halifax, son port d'hiver, n'est qu'à 2,480 milles de

Liverpool, tandis que New-York en est à une distance de 2,986 milles ; son système de navigation par les lacs, les fleuves et les canaux est incomparable, et il est sillonné, en tous sens, par 14,000 milles de chemins de fer, (22,530 kilomètres), qui ont transporté en 1880 plus de 12 millions de voyageurs. Enfin, le Canada est peuplé par les enfants de deux grandes nations, les Anglais et les Français, qui s'entendent parfaitement, sur ce continent, pour arriver à faire de leur nouvelle et commune Patrie le plus beau, le plus prospère et le plus libre pays du monde.

#### COMMENT VENIR EN CANADA.

Le meilleur moment pour venir en Canada est à partir du mois de mai, mais ceux qui vont au Manitoba et veulent cultiver leurs terres dès la première année, feront bien de venir à la fin de mars ou au commencement d'avril.

Le voyage de France ou de Belgique en Canada prend de 8 à 10 jours ; jusqu'à présent la voie la plus courte et la moins coûteuse est la voie anglaise ; il faut s'embarquer au Havre pour aller prendre le steamer à Liverpool ; ou bien traverser l'Angleterre en chemin de fer, ce qui évite deux jours de mer, et aller s'embarquer à Liverpool sur un des vapeurs des lignes Allan, Dominion ou Beaver, directement pour Québec ou Montréal en été et Halifax en hiver.

Ces trois compagnies ont des agents à Paris et dans tous les principaux ports d'embarquement. Les Français et les Suisses pourront passer par Paris, le Havre ou Dieppe, les Belges et les Français du Nord et de l'Est par Anvers.

Le prix du voyage jusqu'à Montréal varie de 110 à 135 frs suivant les lieux de départ ; jusqu'à Winnipeg, Cypress River, Oak Lake, Manitou, Treherne, on doit calculer sur une dépense de 175 à 220 frs. On peut d'ailleurs obtenir des agents des lignes que nous venons de citer toutes les informations désirables. Lorsque le choix d'une localité pour s'y établir a été fait par l'émigrant, il vaut mieux, pour lui, prendre de suite un billet direct jusqu'à destination. Les enfants au-dessous de 5 ans voyagent gratuitement sur le chemin de fer Canadien du Pacifique et chaque émigrant a droit sur cette ligne, par billet entier, au transport gratuit de 300 livres de bagages, qu'il devra emballer solidement dans des boîtes munies de poignées, ne pesant pas plus de 150 livres.

En arrivant à Québec ou à Montréal, en été, à Halifax, en hiver, les bagages sont examinés par la douane, mais tous les effets, outils et linge des émigrants ne payent pas de droits, et entrent en franchise (à l'exception des marchandises qu'ils pourraient amener pour vendre, ce que nous ne leur conseillons pas de faire). Après la visite de la douane, les bagages sont mis à bord du train et pour chaque colis, l'émigrant reçoit un *chèque*. On appelle chèque une petite pièce de métal numérotée qu'on attache à chaque colis, malle ou paquet, tandis qu'une seconde pièce exactement semblable, portant le même numéro, est remise au propriétaire et lui sert de reçu. Dès lors la compagnie devient responsable du bagage et ne le livrera qu'à destination sur la présentation du chèque. Après avoir dépassé Montréal les émigrants seront sur la route de leur future demeure, qu'ils atteindront bientôt dans des wagons (chars) confortables où ils peuvent se coucher et dormir tout à leur aise pendant le trajet, car ces wagons se transforment la nuit en dortoirs. Pendant le voyage, prendre garde aux individus qui essayent de changer votre destination et veulent vous vendre des terres.

#### LES PRAIRIES DU CANADA ET LES PAMPAS DE LA REPUBLIQUE ARGENTINE.

On a essayé de comparer les fertiles prairies du Canada aux grandes et belles plaines de l'Amérique du Sud, (pampas), mais il suffit d'un simple examen pour constater la différence qui les sépare. Les prairies du Canada existent en effet depuis des centaines de siècles, tandis que celles de

l'Amérique du Sud sont de formation récente, d'où il s'en suit nécessairement une moins grande fertilité.

Un Français, M. Emile Daireaux, établi dans la République Argentine a publié récemment un livre ; "*La Vie et les Mœurs à la Plata*," (2 vol., Paris, Hachette), véritable monument élevé en l'honneur de sa patrie d'adoption. Voici son opinion sur les pampas : (vol. 2, pages 132 et suivantes.)

" La terre vierge (pampa), abandonnée à elle-même, n'est féconde que par exception. Elle contient, en général, à la surface, et seulement par places, une couche à peine perceptible d'humus, qui suffit à nourrir fort mal des plantes d'un ordre très inférieur, rudes, sauvages comme elles. Le bétail n'y trouve qu'un aliment insuffisant. . . . Il faut que ces terres soient fumées pour que leur fertilité se révèle. Si, sur la foi des légendes et la réputation des terres vierges, l'homme leur demandait une production de son choix, il reconnaîtrait vite leur stérilité. . . . Cette fumure ne saurait être entreprise par l'homme. . . . Sans les troupeaux le sol resterait stérile.

" Dans quelques contrées, cette œuvre de colonisation a été entreprise se avant l'arrivée de l'homme moderne, par des troupeaux d'animaux non domestiques. *Au nord de l'Amérique, avant la conquête, le buffle remplissait cet office. . . .*

Comme on le voit, M. E. Daireaux reconnaît la supériorité des prairies du Canada. Parlant du prix des terres, (vol. 2, pages 319 et 366), il dit :

" Les meilleures prairies situées à proximité des lignes de chemins de fer valent aujourd'hui de 400 à 600 frs l'hectare (\$32 à \$48 l'acre) . . .

A la page 347, il évalue la surface cultivée en blé à 430,000 hectares et la production à 3,250,000 hectolitres (8,937,500 minots), soit 7½ hectolitres à l'hectare ou 8 minots à l'acre, mais M. Calvet dans un rapport au ministre du commerce de France, parle d'un rendement un peu plus élevé, 10 hectolitres à l'hectare (11 minots par acre) ; or on a vu que la moyenne au Manitoba est de 22 minots à l'acre ou 20 hectolitres à l'hectare.

Un autre Français, M. Roux Bonnet, a publié dans le Bulletin de la Société de Géographie Commerciale de Paris, année 1886, vol. 8, page 539, une notice très favorable à la République Argentine ; elle contient les renseignements suivants obtenus par des colons dans la culture :

" 50 hectares cultivés en blé ont produit 22,000 kilogr., (soit 440 kilogr. à l'hectare), qui vendus 12 frs les 100 kilogr. ont produit 2,750 frs. (55 frs. par hectare). Les frais d'ensemencement et de récolte s'étant montés à 1,500 frs il est resté au colon pour son travail un bénéfice de 1,250 frs soit 25 frs par hectare ou \$2 par acre."

Or 22,000 kilogr. pour 50 hectares (125 acres), forment 300 hectolitres (825 minots,) ce qui fait une récolte de blé à l'hectare de 6 hectolitres ou par acre 6½ minots.

Il reste au cultivateur de la République Argentine pour payer son travail 25 frs. (\$5) par hectare ou \$2 (10 frs.) par acre ; dans le grand Ouest du Canada, son travail payé, il lui reste un bénéfice net de \$4.75 par acre (59 frs. 37 par hectare). Nous devons faire remarquer aussi que dans sa notice M. Roux Bonnet n'évalue les dépenses, de culture qu'à 30 frs. par hectare, soit 12 frs. 50 (\$2.50) par acre, ce qui est certainement trop faible, tandis que nous avons compté pour les mêmes travaux en Canada (voir page 23) une somme de 90 frs. 63 par hectare ou 36 frs. 25 (\$7.25) par acre, ce qui est plus raisonnable.

De son côté, un ex-consul des Etats-Unis regarde la République Argentine, comme le plus riche pays du monde, parce que, dit-il, la moyenne de la récolte par tête y est de 39 minots de blé (14 hectolitres), mais les statistiques officielles du gouvernement du Canada prouvent qu'en 1887 la moyenne de la récolte au Manitoba a été de 120 minots par tête (43 hectol.) et qu'année moyenne elle est de 100 (36 hectol.).

Si donc le colon d'Europe trouve des avantages à aller s'établir dans les pampas de la République Argentine, il est évident qu'il en trouvera aussi de beaucoup plus grands en venant cultiver les prairies du Canada. Voici les principales différences entre les deux pays.





UN TROUPEAU "HEREFORD" DANS LE GRAND OUEST DU CANADA.  
(D'après une Photographie.)

